

## Ressources budgétaires pour 2010 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits

*M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :*

### POLE PILOTAGE

#### I - Espaces Publics Numériques (identiques à 2009)

Catégories	Tarifs annuels 2009	Proposition Tarifs 2010
Moins de 18 ans - Besançon et Grand Besançon	Gratuit	Gratuit
Moins de 18 ans - Autres	16,00 €	16,00 €
A partir de 18 ans - Besançon et Grand Besançon	8,00 €	8,00 €
A partir de 18 ans - Autres	16,00 €	16,00 €
Bénéficiaires des minima sociaux - Besançon et Grand Besançon	4,00 €	4,00 €
Détenteurs de la carte avantages jeunes - Besançon, Grand Besançon et Autres	Gratuit	Gratuit
Utilisateurs occasionnels (tarif par heure)	2,00 €	2,00 €
Remplacement carte perdue, égarée, endommagée, détruite, indisponible plus d'un mois		
Par une carte sans puce	8,00 €	8,00 €
Par une carte à puce	1,50 €	1,50 €
Ateliers thématiques (par heure)	1,50 €	1,50 €
- Impression page A4 noir et blanc	0,15 €	0,15 €
- Impression page A4 couleur	0,30 €	0,30 €
- Impression CV et lettre de motivation pour un emploi (maximum 5/jour)	Gratuit	Gratuit
- Cartes nominatives :		
20 unités	3,00 €	3,00 €
40 unités	6,00 €	6,00 €
60 unités	9,00 €	9,00 €

#### II - Photocopies

*Tarif général*

Il est proposé 0,15 € (tarif unitaire pour format A3 ou A4) (tarif identique à 2009).

### III - Communication

*Documents et produits de promotion - Accueil Mairie / Accueil Hôtel de Ville - Prix de vente au public*

	Tarifs 2009	Propositions 2010	Augm.
Carte IGN loisirs plein air «Besançon autour de Vauban»	5,70 €	5,70 €	0 %
Tee-shirt	8,00 €	8,00 €	0 %
Polo		12,00 €	Nouveau
Casquette	4,00 €	4,00 €	0 %
Parapluie	10,00 €	10,00 €	0 %
Montre	25,00 €	40,00 €	60 %
Sac à dos	8,00 €	8,00 €	0 %
Sac cabas	5,00 €	5,00 €	0 %
Sac tissu	3,00 €	3,00 €	0 %
Petit sac à dos ficelle		2,00 €	Nouveau
Cartable	5,00 €	5,00 €	0 %
Pot à crayons	3,00 €	3,00 €	0 %
Stylo	0,50 €	1,00 €	100 %
Stylo gamme supérieure		3,00 €	Nouveau
Serviette invité	5,00 €	5,00 €	-
Tour de cou	1,00 €	1,00 €	-
Porte-clé moyenne gamme		5,00 €	Nouveau
Mug		3,00 €	Nouveau
Carafe «La Bisontine» 1 l	5,00 €	5,00 €	0 %
Carafe «La Bisontine» ½ l		3,00 €	Nouveau
Verre «La Bisontine»	2,00 €	2,00 €	0 %
Coffret «La Bisontine» (carafe et 2 verres)		3,00 €	Nouveau
Coffret «La Bisontine» (carafe)		1,50 €	Nouveau
Bidon	2,00 €	2,00 €	0 %
Gilet fluorescent	3,00 €	3,00 €	0 %
Bande fluorescente	1,00 €	1,00 €	0 %
Bracelet		3,00 €	Nouveau

*Documents et produits de promotion - Prix pour boutiques partenaires et vente en nombre (> à 10 pour tous objets sauf carafes et verres > à 12) à associations ou organismes partenaires*

	Tarif HT *
Carte IGN loisirs plein air «Besançon autour de Vauban»	2,30 €
Tee-shirt	4,00 €
Polo	8,00 €
Casquette	2,00 €
Parapluie	6,00 €

	Tarif HT *
Montre	25,00 €
Sac à dos	6,00 €
Sac cabas	2,50 €
Sac tissu	1,50 €
Petit sac à dos ficelle	1,00 €
Cartable	3,00 €
Pot à crayons	1,50 €
Stylo	0,50 €
Stylo gamme supérieure	1,50 €
Serviette invité	2,50 €
Tour de cou	0,50 €
Porte-clé moyenne gamme	2,50 €
Mug	1,50 €
Carafe «La Bisontine» 1 l	2,50 €
Carafe «La Bisontine» ½ l	1,50 €
Verre «La Bisontine»	1,00 €
Coffret «La Bisontine» (1 carafe et 2 verres)	1,00 €
Coffret «La Bisontine» (1 carafe)	0,50 €
Bidon	1,00 €
Gilet fluorescent	2,00 €
Bande fluorescente	0,60 €
Bracelet	1,50 €

\* car vente non assujettie à TVA

*Productions de l'Atelier Audiovisuel*

	2009	Propositions 2010
Toutes productions de l'atelier audiovisuel sur support VHS ou DVD	10,00 € VHS	10,00 €
	10,00 € DVD	10,00 €

#### IV - Besançon Votre Ville

*Abonnement pour l'année 2010 (au prorata du nombre de numéros)*

Tarifs identiques à 2009

	2009	Propositions 2010	Augm.
Abonnement complet :			
(11 numéros) . tarif France	17,60 €	18,70 €	6,25 €
. tarif Étranger	39,05 €	41,49 €	6,25 €

**V - Photothèque - Vidéothèque**

Tarifs identiques à 2009

	<b>Tarif 2009</b>	<b>Propositions 2010</b>	<b>Augm</b>
<b>Photothèque</b> Droit d'utilisation d'une image Gratuité possible lorsque la photo participe à la promotion de l'image de la Ville	100 €	100 €	0 %
<b>Vidéothèque</b> Droits de diffusion vidéo à partir d'images non montées (rushes réalisés par la Ville de Besançon) à but non commercial : la minute entamée Gratuité possible lorsque les images participent à la promotion de la ville	150 €	150 €	0 %

**POLE GESTION ET MODERNISATION****VI - Tarifs de location pour les emplacements sur les pylônes et pour les antennes de téléphonie sur le territoire communal**

1. Emplacement pour une antenne de radio associative : 707 € nets (révision faite selon évolution de l'indice INSEE du coût de la construction)

2. Emplacement pour une antenne de radio non associative : 7 099 € nets révision faite selon évolution de l'indice INSEE du coût de la construction)

3. Emplacement pour une antenne de téléphonie mobile : 8 875 € nets révision faite selon évolution de l'indice INSEE du coût de la construction).

**Occupation du domaine privé de la Ville par panneaux publicitaires :**

1 - panneau simple face ou double face sur terrain de la Ville - tarif annuel : 1 506 € par implantation et par face.

2 - panneau sur mur d'immeuble - tarif annuel : 753 €.

## POLE DES SERVICES A LA POPULATION

### VII - Installations sportives

#### A. Complexe sportif municipal Léo Lagrange

	2009	Proposi- tions 2010	Augmen- tation
<b>Stade Honneur</b>			
Droit fixe de location	138,50 €	139,50 €	1 %
Droit proportionnel : pour les clubs extérieurs, 10 % sur la recette brute totale			
Droit supplémentaire pour manifestation nocturne (tarif unique)	518,00 €	523,00 €	1 %

#### B. Location du Palais des Sports

	2009	Proposi- tions 2010	Augmen- tation
<b>Salle Honneur</b>			
<i>Tarif 1</i>			
Compétitions ou matches de propagande nationaux ne comportant que des amateurs et organisés par un club extérieur, une ligue régionale ou une fédération			
a) occupation maximum de 6 heures : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 4 000 €	210,00 €	212,00 €	1 %
b) occupation dépassant 6 heures : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 4 000 €	365,00 €	368,50 €	1 %
<i>Tarif 2</i>			
Manifestations sportives avec la participation de professionnels (tennis, catch, boxe, basket-ball...) :			
Forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 4 000 €	1 313,00 €	1 326,00 €	1 %
<i>Tarif 2 bis</i>			
Prestations pour organisation de manifestations sportives amateurs ou professionnelles	943,00 €	952,00 €	1 %
<i>Tarif 3</i>			
Scolaires, universitaires et militaires pour finales et matches importants Forfait	231,00 €	233,00 €	1 %
<i>Tarif 4</i>			
Manifestations non sportives à caractère commercial			
Plein tarif	8 932,00 €	9 021,00 €	1 %
Tarif préférentiel (accordé sur décision du Maire)	3 415,00 €	3 449,00 €	1 %
Caution du montant de la location			

	2009	Propositions 2010	Augmentation
<b>Entraînement</b>			
Salle Honneur (clubs extérieurs à Besançon)	152,00 €	153,50 €	1 %
Gymnase annexe - utilisation gratuite pour tous les matches et les entraînements des clubs de Besançon			
Buvette étage 1 : utilisation spécifique			
1 journée (jusqu'à 22 h)	157,00 €	158,50 €	1 %
½ journée	105,00 €	106,00 €	1 %
Caution du montant de la location			
<b>Salle convivialité rez-de-chaussée</b>			
1 journée (jusqu'à 22 h)	315,00 €	318,00 €	1 %
½ journée	210,00 €	212,00 €	1 %
Soirée	628,00 €	634,00 €	1 %
Caution du montant de la location			
Pour tous les cas non prévus au présent règlement, la Ville de Besançon se réserve le droit de fixer le tarif en tenant compte du but des organisateurs et de la qualité du spectacle			

### C. Installations sportives municipales

	2009	Propositions 2010	Augm.
Clubs de Besançon			
Clubs extérieurs à Besançon, Ligues, Fédérations, Scolaires et Universitaires :			
- salles de réunions : une journée	96,50 €	97,50 €	1 %
- salles de réunions : une demi-journée	49,50 €	50,00 €	1 %
- gymnases : redevance horaire	31,50 €	31,80 €	1 %
- terrains engazonnés et athlétisme : redevance horaire	50,00 €	50,50 €	1 %
- terrains stabilisés : redevance horaire	12,60 €	12,70 €	1 %
- terrain synthétique : redevance horaire	27,30 €	27,50 €	1 %
- plateau EPS : redevance horaire	7,40 €	7,50 €	1 %

### VIII - Crèches et haltes-garderies

La Ville de Besançon a signé des conventions de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (Prestation de Service Unique PSU) et applique en conséquence le barème CNAF suivant, réactualisé chaque année au 1<sup>er</sup> janvier :

#### A. Accueil régulier dans les crèches collectives et familiales

Enfants à charge Taux horaire	Enfants à charge			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
Taux horaire accueil collectif	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %
Taux horaire accueil familial	0,05 %	0,04 %	0,03 %	0,02 %

<i>Montants mensuels des ressources familles minimum et maximum prises en compte en 2009 pour le calcul du taux horaire</i>	
Plancher	573,00 €
Plafond	4 450,00 €

La prise en charge d'un repas supplémentaire en crèche familiale sera facturée sur la base de 3,31 € au lieu de 3,28 € en 2009 (soit une augmentation de 1 %).

### **B. Accueil occasionnel dans les haltes-garderies**

Enfants à charge	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
<b>Taux horaire</b>				
Taux horaire habitants Besançon	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %
Taux horaire habitants autres communes	0,08 %	0,07 %	0,06 %	0,05 %

La participation mensuelle des familles est calculée sur la base de leurs ressources imposables x taux horaire x par le nombre d'heures d'accueil du forfait choisi. Cette participation est dégressive en fonction du nombre d'enfants à charge des familles.

Pour les fratries, un abattement de 50 % est consenti sur le montant de la facture du placement de l'enfant aîné.

La participation des familles est révisée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

*Ressources des familles prises en compte pour le calcul de la participation familiale :*

1. Pour les allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales :

Les ressources des familles sont communiquées à la Ville par le service télématique CAFPRO de la Caisse d'Allocations Familiales.

2. Pour les non ressortissants du régime général de Sécurité Sociale ou les allocataires n'ayant pas communiqué leurs ressources à la CAF :

- ressources de l'année N-1 mentionnées sur l'avis d'imposition avant toute déduction,
- pensions alimentaires versées ou perçues.

3. A défaut de production des justificatifs de ressources, la participation horaire est appliquée sur la base du montant maximum des ressources figurant au barème CNAF.

### **C. Fixation du montant de l'indemnité journalière versée aux assistantes maternelles pour le repas et le goûter servis aux enfants**

Le montant de cette indemnité est versé aux assistantes maternelles pour le repas et le goûter servis aux enfants dont elles ont la garde. Cette indemnité qui est l'une des composantes de la rémunération de ces personnels, s'élevait à 4,46 € en 2009.

Afin de maintenir la qualité des repas et des goûters, il est proposé de la fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 à 4,55 € (soit une augmentation de 2 %).

### **D. Fixation du montant de l'heure de vacation des pédiatres et psychologues de crèche**

Il est proposé de faire passer l'heure de vacation des pédiatres de 36,58 € à 37,49 € et celle des psychologues de 25,75 € à 26,39 € (soit une augmentation d'environ 2,5 %) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**IX - Droits de place****A. Foires et marchés**

Les tarifs proposés différencient les marchés équipés en alimentation électrique et les marchés non équipés à ce jour.

Tarifs de base	2009	Propositions 2010	Augm.
<b>A - Marchés sans alimentation électrique</b> (Ile de France, Beauquier, Place de la Liberté, Foire mensuelle)			
<i>Maraîchers, revendeurs détaillants, «petits paniers», autres commerçants, brocanteurs, fripiers artisans, démonstrateurs</i>			
Le mètre linéaire par demi-journée	0,83 €	0,84 €	1 %
Le mètre linéaire par jour	1,53 €	1,55 €	1 %
<b>Abonnement mensuel</b> (remise 10 %)			
Le mètre linéaire par demi-journée	3,00 €	3,03 €	1 %
Le mètre linéaire par journée	5,52 €	5,58 €	1 %
<b>Abonnement trimestriel</b> (remise 20 %)			
Le mètre linéaire par demi-journée	8,03 €	8,11 €	1 %
Le mètre linéaire par journée	14,79 €	14,94 €	1 %
<b>B - Marchés équipés d'alimentation électrique</b> (Révolution, Tilleuls, Cassin, Epoisses, Jouffroy)			
Le mètre linéaire par demi-journée	0,84 €	0,85 €	1 %
Le mètre linéaire par jour	1,56 €	1,58 €	1 %
<b>Abonnement mensuel</b> : remise de 10 %			
Le mètre linéaire par demi-journée	3,05 €	3,08 €	1 %
Le mètre linéaire par jour	5,60 €	5,66 €	1 %
<b>Abonnement trimestriel</b> : remise de 20 %			
Le mètre linéaire par demi-journée	8,16 €	8,24 €	1 %
Le mètre linéaire par journée	15,02 €	15,17 €	1 %
<b>C - Foire mensuelle</b>			
Le mètre linéaire	2,06 €	2,08 €	1 %
Abonnement trimestriel : le mètre linéaire	4,12 €	4,16 €	1 %
Abonnement annuel : le mètre linéaire	14,76 €	14,91 €	1 %
<b>D - Dimanches et jours fériés - Tarifs majorés de 50 %</b>			
<b>E - Vente de fleurs Toussaint</b>			
Le mètre linéaire (pour la période)	7,68 €	7,76 €	1 %
<b>F - Vente de sapins</b>			
Prix emplacement de 13 m <sup>2</sup> par jour	17,61 €	17,79 €	1 %
Forfait emplacement de 13 m <sup>2</sup> - pour la période de vente	87,81 €	88,69 €	1 %

Les abonnements sont payables d'avance. Sans préjudice des sanctions prévues au règlement, tout retard entraîne l'application d'une amende égale à 10 % du droit à recouvrer par semaine ou partie de semaine.

**B. Marché Beaux-Arts**

Cases	Superficie	Prix	Parking		Réserve		Total
		€	N°	€	N°	€	€
A1 + A2	65,63 m <sup>2</sup>	1 414,55 €	15-17	138,00 €	16-17	62,00 €	1 614,55 €
A3	27,37 m <sup>2</sup>	589,92 €	14	69,00 €	23	31,00 €	689,92 €
A4	23,91 m <sup>2</sup>	515,34 €	4	69,00 €	30	31,00 €	615,34 €
B1+B2	38,43 m <sup>2</sup>	828,30 €	10-18	138,00 €	42-43	62,00 €	1 028,30 €
B3	21,76 m <sup>2</sup>	469,00 €	34	69,00 €	10	31,00 €	569,00 €
B4	16,67 m <sup>2</sup>	359,30 €	42	69,00 €	35	31,00 €	459,30 €
C1	16,67 m <sup>2</sup>	359,30 €	41	69,00 €	9	31,00 €	459,30 €
C2	16,67 m <sup>2</sup>	359,30 €	28	69,00 €	22	31,00 €	459,30 €
C3	16,67 m <sup>2</sup>	359,30 €	16	69,00 €	5	31,00 €	459,30 €
C4	16,67 m <sup>2</sup>	359,30 €	30	69,00 €	2	31,00 €	459,30 €
D1+D3	33,34 m <sup>2</sup>	718,59 €	26-27	138,00 €	39-40	62,00 €	918,59 €
D2+D4	33,34 m <sup>2</sup>	718,59 €	5-9	138,00 €	29-18	62,00 €	918,59 €
E1+E2	35,70 m <sup>2</sup>	769,46 €	22-24	138,00 €	36-37	62,00 €	969,46 €
F1+F3	33,34 m <sup>2</sup>	718,59 €	31-32	138,00 €	33-34	62,00 €	918,59 €
F2 +F4	33,34 m <sup>2</sup>	718,59 €	11-29	138,00 €	4-19	62,00 €	918,59 €
G1	16,67 m <sup>2</sup>	359,30 €	14	69,00 €	11	31,00 €	459,30 €
G2	16,67 m <sup>2</sup>	359,30 €	19	69,00 €	1	31,00 €	459,30 €
G3	16,67 m <sup>2</sup>	359,30 €	25	69,00 €	15	31,00 €	459,30 €
G4	16,67 m <sup>2</sup>	359,30 €	8	69,00 €	3	31,00 €	459,30 €
H1	16,67 m <sup>2</sup>	359,30 €	2	69,00 €	13	31,00 €	459,30 €
H2	16,67 m <sup>2</sup>	359,30 €	1	69,00 €	14	31,00 €	459,30 €
H3	16,67m <sup>2</sup>	359,30 €	33	69,00 €	8	31,00 €	459,30 €
H4	16,67 m <sup>2</sup>	359,30 €	43	69,00 €	12	31,00 €	459,30 €
I1	17,41 m <sup>2</sup>	375,25 €	3	69,00 €	38	31,00 €	475,25 €
I2	17,41 m <sup>2</sup>	375,25 €	7	69,00 €	24	31,00 €	475,25 €
J1+J2	25,89 m <sup>2</sup>	558,01 €	35-39	138,00 €	28-41	62,00 €	758,01 €
J3	8,26 m <sup>2</sup>	178,03 €	23	69,00 €	25	31,00 €	278,03 €
K1+K2	29,40 m <sup>2</sup>	633,67 €	6-40	138,00 €	6-7	62,00 €	833,67 €
L1	23,65 m <sup>2</sup>	509,74 €	12	69,00 €	26	31,00 €	609,74 €
L2	22,50 m <sup>2</sup>	484,95 €	13	69,00 €	27	31,00 €	584,95 €
M1+M2	27,88 m <sup>2</sup>	600,91 €	36-37	138,00 €	31-32	62,00 €	800,91 €
N1+N2	24,60 m <sup>2</sup>	530,21 €	21	69,00 €	20-21	62,00 €	661,21 €

Une délibération du Conseil Municipal en date du 14 mars 2002, fixait une évolution des tarifs en 3 étapes : la première période allant de l'ouverture à décembre 2003, la deuxième en 2004 et la troisième en 2005. C'est cette troisième étape qui est proposée pour 2009 (21,34 €/m<sup>2</sup>/mois).

Clefs	2009	Propositions 2010	Augm.
Clefs perdues (clefs des cases et réserves)	46 €	46 €	0 %
Délivrance de clefs supplémentaires (cases et réserves)	46 €	46 €	0 %

### C. Manifestations publicitaires

	2009	Propositions 2010	Augm.
par emplacement (12 m <sup>2</sup> et plus)			
par véhicule et par jour	35,33 €	35,70 €	1,04 %
par emplacement (sans véhicule) et par jour	17,41 €	17,60 €	1,09 %

### D. Expositions de véhicules d'occasion et de caravanes

	2009	Propositions 2010	Augm.
par véhicule et par jour	4,09 €	4,15 €	1,47 %
Autres expositions : le m <sup>2</sup> par jour	0,72 €	0,73 €	1,00 %

### E. Fêtes foraines

	2009	Propositions 2010	Augm.
<i>a) Fêtes de quartier</i>			
- jusqu'à 200 m <sup>2</sup> - le m <sup>2</sup>	1,03 €	1,04 €	1 %
- de 200 à 400 m <sup>2</sup> - le m <sup>2</sup>	0,74 €	0,75 €	1 %
- au-dessus de 400 m <sup>2</sup> - le m <sup>2</sup>	0,66 €	0,67 €	1 %
<i>b) Fêtes de Granvelle</i>			
- le m <sup>2</sup>	1,26 €	1,27 €	1 %
<i>c) Manège Centre-Ville</i>			
- le m <sup>2</sup> par semaine	1,26 €	1,27 €	1 %
<i>d) Fête de Palente (avec électricité)</i>			
- jusqu'à 200 m <sup>2</sup> - le m <sup>2</sup>	1,05 €	1,06 €	1 %
- de 200 à 400 m <sup>2</sup> - le m <sup>2</sup>	0,75 €	0,76 €	1 %
- au dessus de 400 m <sup>2</sup>	0,67 €	0,68 €	1 %
<i>e) Fêtes de Pâques (sans électricité)</i>			
- jusqu'à 200 m <sup>2</sup> - le m <sup>2</sup>	2,18 €	2,20 €	1 %
- de 200 à 400 m <sup>2</sup> - le m <sup>2</sup>	1,42 €	1,45 €	2,11 %
- au-dessus de 400 m <sup>2</sup> - le m <sup>2</sup>	1,25 €	1,26 €	0,80 %

	2009	Propositions 2010	Augm.
<i>f) Fêtes de Pâques (avec électricité)</i>			
- jusqu'à 200 m <sup>2</sup> - le m <sup>2</sup>	3,50 €	3,55 €	1,42 %
- de 200 à 400 m <sup>2</sup> - le m <sup>2</sup>	2,58 €	2,60 €	0,78 %
- au-dessus de 400 m <sup>2</sup>	2,27 €	2,30 €	1,32 %
- Remorques	4,10 €	4,15 €	1,22 %
<i>g) Caravanes</i>			
Droit de stationnement (groupe de caravanes par manège)	2,14 €	2,15 €	0,47 %

### Modalités d'application concernant le paragraphe E

**Article 1** : Les tarifs sont doublés en zone piétonnière et semi piétonnière et dans les sites particuliers aménagés par la Ville, définis ci-dessous :

- Rue d'Anvers
- Grande Rue entre les rues des Boucheries et de la Bibliothèque,
- Rue Bersot entre les rues Granges et Alsace,
- Place du Huit Septembre,
- Place Pasteur, rue Pasteur,
- Rue des Granges,
- Rue de la République (de la rue des Granges à la Place du 8 Septembre),
- Pourtour du Centre Saint-Pierre,
- Rue Luc Breton,
- Rue Mairet,
- Rue Claude Pouillet,
- Rue Paris,
- Rue Jean Petit,
- Rue Courbet,
- Rue E. Cusenier
- Rue des Boucheries,
- Place Jouffroy d'Abbans,
- Rue Battant (de la Place Jouffroy à la rue Champrond),
- Place Marulaz,
- Rue Victor Hugo,
- Faubourg Rivotte (secteur aménagé),
- Promenade Granvelle,
- Square Sarrail,
- Parc Micaud / Les jardins du Casino,
- Place Jean Gigoux,

ainsi que les terrasses situées sur des emplacements de stationnement payant.

**Article 2 :** Le droit minimum perçu par autorisation sera de :

65 € (+ 1,56 %) hors zone piétonnière ou semi piétonnière,

130 € (+ 1,56 %) en zone piétonnière ou semi piétonnière.

**Article 3 - Rappel -** Conformément à l'arrêté municipal du 16 juillet 2004 portant sur la réglementation des terrasses et élagages, toute année commencée est due dans son intégralité.

Le droit des autorisations mentionnées au tableau A sera ramené à la moitié de la redevance annuelle si la demande a été faite la 2<sup>ème</sup> partie de l'année, mais en appliquant toujours le droit minimum.

Une réduction pourra être accordée aux commerçants titulaires d'une autorisation de voirie (terrasse, panneau, étalages...), si des travaux sont réalisés au droit de leur établissement ou situés à proximité mais ayant une conséquence directe et immédiate sur l'activité du commerce. Pour bénéficier d'une telle réduction, les travaux devront durer au moins 20 jours calendaires consécutifs. Lorsque ce critère préalable sera rempli, une réduction d'un douzième des droits dus pour l'année pourra être accordée, par période de 30 jours calendaires.

La réduction sera donc appliquée selon le tableau suivant :

**Période de travaux      Réduction sur le tarif annuel**

Entre 20 et 30 jours      1/12<sup>ème</sup> des droits dus

Entre 31 et 60 jours      2/12<sup>ème</sup> des droits dus

Entre 61 et 90 jours      3/12<sup>ème</sup> des droits dus

Une progression identique est retenue pour les périodes suivantes.

Les réductions sont appliquées sans pour autant dépasser le seuil du droit minimum défini précédemment.

**F. Cirques**

	2009	Propositions 2010	% Augm.
Forfait par jour Grand Cirque (> 400 m <sup>2</sup> )	492,00 €	497,00 €	1,00
Forfait par jour Petit Cirque (< 400 m <sup>2</sup> ) et théâtre marionnettes	110,00 €	111,00 €	0,90
Forfait nettoyage cirque sans ménagerie	1 061,00 €	1 072,00 €	1,03
Forfait nettoyage cirque avec ménagerie	1 591,00 €	1 607,00 €	1,00

**G. Échoppes mobiles - Droits mensuels**

	2009	Propositions 2010	Augm.
a) Produits non transformés (fleurs, fruits, légumes)	55,50 €	56,00 €	0,90 %
b) Produits artisanaux (bibelots, objets d'art) *	70,50 €	71,20 €	0,99 %
c) Marrons chauds	96,60 €	97,60 €	1,03 %
d) Produits alimentaires (pizzas, frites, merguez, glaces et produits apparentés, etc.)*	96,60 €	97,60 €	1,03 %
e) Alimentation électrique sur site équipé (échoppes...)	35,00 €	35,50 €	1,43 %
f) Autres produits	250,90 €	253,50 €	1,03 %
<b>* tarifs doublés en zone piétonne et sites aménagés</b>			

**H. Artisans**

	2009	Propositions 2010	Augm.
Stationnement voies piétonnes			
- prix par jour	21,20 €	21,40 €	0,94 %
- prix par demi-journée	11,20 €	11,30 €	0,89 %
Carnet stationnement	31,90 €	32,00 €	0,31 %

Gratuité du stationnement pour les véhicules des entreprises travaillant pour le compte de la Ville de Besançon.

**I. Taxis - Droits de stationnement**

	2009	Propositions 2010	Augm.
Redevance mensuelle	37,60 €	38,00 €	1,06 %

**X - Fourrière animale**

	2009	Propositions 2010	Augm.
Pension journalière chiens	6,55 €	6,60 €	0,76 %
Pension journalière chats	3,35 €	3,40 €	1,49 %
Frais de capture	44,50 €	45,00 €	1,12 %
* tarifs doublés de 19 h à 9 h, ainsi que week-end et jours fériés	89,00 €	90,00 €	1,12 %
* capture des chiens classés dangereux par la loi	89,00 €	90,00 €	1,12 %

Les interventions du vétérinaire engagées pour l'animal pourront être à la charge de son propriétaire, ainsi que les frais liés à l'évaluation comportementale du chien prévue par la loi du 20 juin 2008, qui renforce les mesures de prévention contre les chiens dangereux.

**XI - Atelier de distillation**

	2009	Propositions 2010	Augm.
Location journée pour résidents à Besançon	26,15 €	26,50 €	1,34 %
Location journée pour non-résidents à Besançon	43,50 €	44,00 €	1,15 %
Forfait nettoyage	67,00 €	67,00 €	0 %

**XII - Concessions de terrains, droits et taxes afférents aux opérations effectuées dans les cimetières**

Une hausse de 1 % est proposée pour les tarifs concernant les concessions, les taxes d'inhumation et la taxe de crémation.

Concessions : droits et taxes Durée et type de concession	Concessions		Taxe d'inhumation	
	2009	Propositions 2010	2009	Propositions 2010
<b>PLEINE TERRE :</b>				
• Terrain 15 ans	220,00 €	222,20 €	63,90 €	65,55 €
• Terrain 30 ans	402,00 €	406,00 €	93,70 €	94,65 €
• Terrain 50 ans	804,00 €	812,05 €	93,70 €	94,65 €
• Terrain perpétuelle pleine terre (ne fait plus l'objet de concession nouvelle)			161,70 €	163,30 €
<b>CAVEAUX :</b>				
<b>1) Terrain :</b>				
• 30 ans	502,00 €	507,00 €	187,50 €	189,40 €
• 50 ans	1 003,00 €	1 013,05 €	187,50 €	189,40 €
• perpétuelle (hors droit d'enregistrement)	6 545,00 €	6 610,45 €	319,30 €	322,50 €
<b>2) Terrain + Caveaux pré-édifiés du Cimetière de Saint-Claude : 30 ans</b>				
• 2/3 places	1 907,00 €	1 926,10 €	187,50 €	189,40 €
• 4 places	2 088,00 €	2 108,90 €	187,50 €	189,40 €
• 6 places	2 285,00 €	2 307,85 €	187,50 €	189,40 €
<b>3) Terrain + Caveaux pré-édifiés du Cimetière de Saint-Claude : 50 ans</b>				
• 2/3 places	2 408,00 €	2 432,10 €	187,50 €	189,40 €
• 4 places	2 589,00 €	2 614,90 €	187,50 €	189,40 €
• 6 places	2 786,00 €	2 813,90 €	187,50 €	189,40 €
<b>4) Terrain + Caveaux pré-édifiés du Cimetière de Saint-Claude : perpétuelle (hors droit d'enregistrement)</b>				
• 2/3 places	7 950,00 €	8 029,50 €	319,30 €	322,50 €
• 4 places	8 131,00 €	8 212,30 €	319,30 €	322,50 €
• 6 places	8 328,00 €	8 411,30 €	319,30 €	322,50 €

Concessions : droits et taxes Durée et type de concession	Concessions		Taxe d'inhumation	
	2009	Propositions 2010	2009	Propositions 2010
<b>JARDIN D'URNES 30 ans :</b>				
1) Terrain (St-Ferjeux, Chaprais et Champs Bruley)	201,00 €	203,00 €	38,50 €	38,90 €
2) Terrain + Caveau pré-édifié (St-Claude)	564,00 €	569,65 €	38,50 €	38,90 €
<b>JARDIN D'URNES 50 ans :</b>				
1) Terrain (St-Ferjeux, Chaprais et Champs Bruley)	502,00 €	507,00 €	38,50 €	38,90 €
2) Terrain + Caveau pré-édifié (St-Claude)	867,00 €	875,70 €	38,50 €	38,90 €
<b>COLUMBARIUM :</b>				
- Saint-Ferjeux	242,00 €	244,40 €	38,50 €	38,90 €
- Saint-Claude				
pour les 5 premières années	611,00 €	617,10 €	38,50 €	38,90 €
renouvellement pour 5 ans	370,00 €	373,70 €	38,50 €	38,90 €
<b>DEPOSITOIRE :</b>				
- Droit de séjour du 1 <sup>er</sup> au 15 <sup>ème</sup> jour	gratuit	gratuit		
- Droit de séjour à partir du 16 <sup>ème</sup> jour, par journée	6,00 €	6,05 €		
Terrain non concédé			63,90 €	64,55 €

Le montant de chaque vacation de police pour les opérations funéraires est fixé à 20 €.

La taxe de crémation versée à la Ville de Besançon par le gestionnaire du crématorium passera de 38,50 € à 38,90 € à compter du 1<sup>er</sup> février 2010.

### **Crématorium**

Le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Crématorium prévoit l'actualisation des tarifs à l'issue de chaque année de fonctionnement du contrat d'affermage, soit à compter du 1<sup>er</sup> février 2010. Les propositions de tarifs du délégataire seront adressées à la Ville en décembre pour être soumises à l'approbation du Conseil Municipal en janvier 2010.

**XIII - Hygiène****Désinfection et désinsectisation**

	<b>2009</b>	<b>Propositions 2010</b>	<b>Augmen- tation</b>
<b>Désinfection au poste</b>			
Etuve complète	11,06 €	11,22 €	1,50 %
<b>Désinfection ou désinsectisation à domicile</b>			
F1	25,92 €	26,30 €	1,50 %
F2	30,42 €	30,87 €	1,50 %
F3	34,05 €	34,56 €	1,50 %
F4	41,13 €	41,74 €	1,50 %
F5	44,84 €	45,51 €	1,50 %
F6 et plus	50,14 €	50,89 €	1,50 %
Litre de produit insecticide posé dans les collectivités	19,70 €	19,99 €	1,50 %
Immeuble (par logement) ou collectivité	14,51 €	14,72 €	1,50 %
Foyer-logement (par logement)	1,91 €	1,96 €	2,63 %
<b>Dératisation</b>			
Raticide, le kg (blé empoisonné)	7,24 €	7,34 €	1,50 %
Raticide, le kg (bloc hydrofuge ou granulés)	13,30 €	13,49 €	1,50 %
Souricide, le kg	16,07 €	16,31 €	1,50 %
Boîte à rats (poste d'appâtage)	9,54 €	9,68 €	1,50 %
Plaques de glu	3,04 €	3,08 €	1,50 %
Forfait déplacement + intervention	18,31 €	18,58 €	1,50 %
<b>Divers</b>			
Absorbant d'odeurs	15,22 €	15,44 €	1,50 %
Forfait déplacement + intervention	18,31 €	18,58 €	1,50 %

## POLE SERVICES TECHNIQUES - URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### XIV - Stationnement

#### A. Stationnement payant sur voirie

	Tarifs 2009	Propositions tarifs 2010
Secteur courte durée (rouge) Zone Chrono	De 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h du lundi au samedi : 1,00 € par 45 mn fractionnables par tranche de 7,5 mn Minimum de perception : 0,50 € Durée maximale autorisée : 1 heure 30 incluant la possibilité de stationner gratuitement 20 mn pour les détenteurs de la carte de vie quotidienne	De 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h du lundi au samedi : 1,00 € par 45 mn fractionnables par tranche de 7,5 mn Minimum de perception : 0,50 € Durée maximale autorisée : 1 heure 30 incluant la possibilité de stationner gratuitement 20 mn pour les détenteurs de la carte de vie quotidienne <b>Modification de l'appellation (la zone rouge courte durée devient zone rouge, zone CHRONO)</b>
Secteur Moyenne durée (orange) Zone Mezzo		De 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h du lundi au samedi : 1,00 € par heure fractionnable par tranche de 10 mn Minimum de perception : 0,50 € Durée maximale autorisée : 3 heures <b>Modification de l'appellation (la zone bleue longue durée devient zone orange moyenne durée, zone MEZZO)</b>
		Tarifs résidents* : 1,50 € pour 24 h 7 € pour 7 jours 2,50 € pour 12 mois (nouveau)
Secteur Longue durée (jaune) Zone Tempo	De 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h du lundi au samedi : 1,00 € par heure fractionnable par tranche de 10 mn Minimum de perception : 0,50 € Tarifs résidents* : 1,50 € pour 24 h 7 € pour 7 jours	De 9 h à 19 h du lundi au samedi * : 1,00 € par heure avec un maximum de 5€/24h fractionnables par tranche de 10 mn Minimum de perception : 0,50 € Durée maximale autorisée : 24 heures * sauf secteur Citadelle (Rue des Fusillés de la Résistance et parking Citadelle) payant le dimanche Tarifs résidents* : 1,50 € pour 24 h 7 € pour 7 jours - 250 €/12 mois <b>Modification de l'appellation (la zone bleue longue durée devient zone jaune longue durée, zone TEMPO)</b>

\* résident : habitant des quartiers Boucle, Battant (délimité par le Conseil de Quartier) et Chaprais (délimité par les rues Chopard, boulevard Diderot, rues des Fontenottes et la voie ferrée).

Il s'agit d'occupant de résidence principale dans ces quartiers.

**B. Parkings - Tarifs horaires**

a) *Parking en ouvrage tels que Mairie, Marché Beaux-Arts et Cusenier*

	<b>Tarifs 2009</b>	<b>Propositions tarifs 2010</b>
Tarif horaire	<b>Du lundi au samedi : de 9 heures à 19 heures</b> Gratuit moins de 20 minutes la 1 <sup>ère</sup> heure : 1 € Les 1/2 heures suivantes : 0,50 € Toute 1/2 heure commencée est due  <b>Tous les jours : de 19 heures à 9 heures</b> Forfait : 1 € la nuit	<b>Du lundi au samedi : de 9 heures à 19 heures</b> Gratuit moins de 20 minutes la 1 <sup>ère</sup> heure : 1 € Les 1/2 heures suivantes : 0,50 € Toute 1/2 heure commencée est due  <b>Tous les jours : de 19 heures à 9 heures</b> Forfait : 1 € la nuit
	<b>Dimanches et jours fériés : de 9 heures à 13 heures : gratuit</b>  <b>De 13 heures à 19 heures :</b> <b>Gratuit moins de 20 minutes</b> 0,50 € par heure Toute heure commencée est due	<b>Dimanches et jours fériés : de 9 heures à 13 heures : gratuit</b>  <b>De 13 heures à 19 heures :</b> <b>Gratuit moins de 20 minutes</b> 0,50 € par heure Toute heure commencée est due

b) *Parkings en enclos «moyenne durée» tels que Saint-Paul et Petit Chamars*

	<b>Tarifs 2009</b>	<b>Propositions tarifs 2010</b>
Tarif horaire	<b>Du lundi au samedi :</b> <b>De 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 19 heures</b>  <b>Gratuit moins de 20 minutes</b> la 1 <sup>ère</sup> heure : 1 € Les 1/2 heures suivantes : 0,50 € Toute 1/2 heure commencée est due  <b>De 12 heures à 13 heures 30 et de 19 heures à 9 heures : gratuit</b>  <b>Dimanches et jours fériés : gratuit</b>	<b>Du lundi au samedi :</b> <b>De 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 19 heures</b>  <b>Gratuit moins de 20 minutes</b> la 1 <sup>ère</sup> heure : 1 € Les 1/2 heures suivantes : 0,50 € Toute 1/2 heure commencée est due  <b>De 12 heures à 13 heures 30 et de 19 heures à 9 heures : gratuit</b>  <b>Dimanches et jours fériés : gratuit</b>

c) *Parkings en enclos «longue durée» tels que Chamars et Glacis*

	<b>Tarifs 2009</b>	<b>Propositions tarifs 2010</b>
Tarif horaire		<b>7j/7 de 9 h à 19 h</b> <b>1 €/h - 5 € maximum/24 h</b> <b>Gratuit moins de 20 minutes</b> <b>Gratuit la nuit de 19 h à 9 h</b> <b>Toute 1/2 heure commencée est due</b>

**C. Parkings - Abonnements**

a) *Parkings en ouvrage tels que Mairie, Marché Beaux-Arts et City\*\* pour les véhicules*

Types d'abonnements	2009			2010						Conditions
	Mois	Trimes-tre	Année	Mois	%	Trimes-tre	%	Année	%	
Résident nuit *	32 €	90 €	325 €	32 €	0	90 €	0	325 €	0	Abonnement valable de 17 h 00 à 9 h 00 du lundi au vendredi et 24 h/24 samedis, dimanches et férié
Résident permanent*	62 €	175 €	605 €	62 €	0	175 €	0	605 €	0	Abonnement valable 24 h/24 tous les jours
Affaire 5 jours	62 €	178 €	607 €	63 €	+ 1,7	179 €	+1,1	613 €	+ 1	Du lundi au vendredi ou du mardi au samedi } Abonnements valables de 7 h 00 } à 20 h 00 sur les jours déterminés
Affaire 6 jours	78 €	225 €	760 €	79 €	+ 1,3	227 €	+ 1	768 €	+ 1,05	} Abonnements valables de 7 h 00 } à 20 h 00 sur les jours déterminés
Affaire permanent	108 €	298 €	998 €	108 €	0	298 €	0	998 €	0	} Abonnement valable 24h /24 tous les jours

\* le tarif résident est réservé aux Bisontins habitant les quartiers Boucle et Battant (délimitation des conseils de quartier)

\*\* seuls les tarifs résident permanent et affaires 6 jours sont applicables au parking City

b) *Parkings Mairie, Marché Beaux-Arts et City pour les motos*

Abonnement permanent à tarif unique : 20 € (identique à 2009).

c) *Parkings en enclos «moyenne durée» tels que Saint-Paul, Petit Chamars et Chamars*

Types d'abonnements	2009			2010						Condi-tions
	Mois	Trimes-tre	Année	Mois	%	Trimes-tre	%	Année	%	
Résident permanent*	38 €	94 €	360 €	38 €	0	94 €	0	360 €	0	Abonnement permanent valable 24h/24 tous les jours
Affaire 6 jours **	42 €	112 €	408 €	43 €	2,3	114 €	1,7	413 €	1,2	Abonnement valable de 7 h à 20 h du lundi au samedi

\* Le tarif résident est réservé aux Bisontins des quartiers Boucle et Battant (délimitation des conseils de quartier)

\*\* Le tarif Affaire 6 jours ne s'applique pas au parking Chamars.

d) *Parking Isenbart*

Types d'abonnements	2009			2010						Condi-tions
	Mois	Trimes-tre	Année	Mois	%	Trimes-tre	%	Année	%	
Résident permanent*	31 €	82 €	302 €	31 €	0	82 €	0	302 €	0	Abonnement permanent valable 24h/24 tous les jours
Affaire 6 jours **	42 €	111 €	406 €	42 €	0	111 €	0	406 €	0	Abonnement valable de 7 h à 20 h du lundi au samedi

\* le tarif résident est réservé aux Bisontins des quartiers Battant (délimitation des conseils de quartier) et Chaprais (délimitation par les rues Chopard, boulevard Diderot, rue des Fontenottes et la voie ferrée).

L'extension ou la création de zone de stationnement payant feront l'objet d'arrêtés municipaux.

e) *Autres tarifs*

- Jeton free pass : 0,75 € (0,50 € en 2009)
- Tarif de nuit valable de 19 h à 9 h aux parkings Mairie et Marché Beaux-Arts : 1 € (identique à 2009)
- Tarif nouveaux arrivants :
  - Tarif identique au tarif abonnement résident permanent, permettant aux habitants nouvellement arrivés à Besançon et habitant les quartiers de la Boucle et de Battant, de rechercher une solution pour leur stationnement.
  - Tarif mensuel de 62 € (identique à 2009) dans la limite d'un trimestre, valable aux parkings Mairie et Marché Beaux-Arts.
- Forfaits applicables pour les congressistes, associations, entreprises et comités à l'occasion des manifestations (identiques à 2009) :

	Mairie Marché Beaux-Arts/ Cusenier	Saint-Paul Petit Chamars et Isenbart
Forfait 1 semaine	18,00 €	14,00 €
Forfait 2 semaines	28,00 €	23,00 €
Forfait 3 semaines	36,00 €	30,00 €
Tarif à la journée	3,50 €	2,00 €
Semaine supplémentaire	12,00 €	7,00 €

- Tarif préférentiel aux parcs Mairie et Petit Chamars pour les parents des enfants hospitalisés aux services Réanimation ou Grands Prématurés et au service Hématologie de la Mère et l'Enfant (gestion par l'Association Réa...gir) :

⇒ 10 € valable 7 jours - 24 h/24 au parc Mairie et parking Chamars (identique à 2009)

• Tarif préférentiel aux parcs Marché Beaux-Arts/Cusenier pour les familles des résidents du Centre de Long Séjour Bellevaux :

⇒ 10 € valable 7 jours - 24 h/24 aux parcs Marché Beaux-Arts/Cusenier (nouveau).

• Forfait parents d'élèves au parc Mairie et Parking Petit Chamars (identique à 2009) :

⇒ 50 % du tarif horaire,

⇒ 170 heures de stationnement pour un montant de 85 € utilisables de 7 h à 10 h, 11 h à 14 h et de 16 h à 19 h.

• Forfaits applicables pendant les vacances scolaires (identique à 2009) :

	Mairie Marché Beaux-Arts/Cusenier	Saint-Paul Petit Chamars et Isebart
Forfait 1 semaine	18,00 €	14,00 €
Forfait 2 semaines	28,00 €	23,00 €
Forfait 3 semaines	36,00 €	30,00 €
Semaine supplémentaire	12,00 €	7,00 €

#### D. Tarifs divers

	2009	Propositions 2010	% Augment.
Forfait artisans par jour et par place	4,00 €	4,00 €	0
Ticket perdu ou carte détériorée	8,00 €	8,00 €	0
Carte résident perdue, volée ou endommagée	8,00 €	8,00 €	0
Caution carte parking	15,50 €	15,50 €	0
Carte de vie quotidienne résident à Besançon et CAGB*	8,00 €	8,00 €	0
Carte de vie quotidienne résident hors CAGB*	16,00 €	16,00 €	0
Carte de vie quotidienne bénéficiaires minima sociaux*	4,00 €	4,00 €	0

\* renouvelable chaque année.

**E. Frais de fourrière**

	2009	Tarifs 2010	% Augment.
<b>Voiture particulière &lt; 3,5 t</b>			
Frais d'enlèvement*	89,00 €	89,00 €	0
Jour de garde supplémentaire par période de 24 h	4,60 €	4,60 €	0
Jour de garde supplémentaire dans le cadre d'une enquête judiciaire	3,20 €	3,20 €	0
Opération préalable*	15,20 €	15,20 €	0
Restitution sur place*	89,00 €	89,00 €	
Intervention sauvegarde des véhicules (inondation, véhicules volés )	89,00 €	89,00 €	0
Intervention enlèvement véhicules brûlés	153,00 €	153,00 €	0
Jour de garde pour véhicules sauvés des eaux, volés ou brûlés - à compter du 11 <sup>ème</sup> jour	4,60 €	4,60 €	0
<b>Poids lourds &gt; 3,5 t</b>			
Frais d'enlèvement*	122,00 €	122,00 €	0
Jour de garde supplémentaire par période de 24 h	9,20 €	9,20 €	0
Opération préalable*	22,90 €	22,90 €	0
Restitution sur place*	122,00 €	122,00 €	0
<b>Autres véhicules</b>			
Frais d'enlèvement*	45,70 €	45,70 €	0
Jour de garde supplémentaire par période de 24 h	3,00 €	3,00 €	0
Opération préalable*	7,60 €	7,60 €	0
Restitution sur place*	45,80 €	45,80 €	0

\* tarifs encadrés

Frais d'expertise (véhicules présents depuis plus de 3 jours à la fourrière) : 61 €

Frais d'expertise (cyclomoteurs présents depuis plus de 3 jours à la fourrière) : 30,50 €.

• Dans certaines conditions (Bisontin dont l'incendie de son véhicule à Besançon est d'origine criminelle, dont l'assurance ne couvre pas le risque incendie et qui autorise dans un délai de 15 jours la Ville à détruire son véhicule), le Maire a la possibilité de ne pas recouvrer la recette correspondante.

**XV - Location de vélos en libre service**

Abonnements	2009	Propositions 2010
Abonnement de courte durée Durée : 7 jours 1 <sup>ère</sup> demi-heure gratuite Au-delà d'une demi-heure, par heure (toute heure commencée est due) Maximum de perception pour une journée	1 €  1 € 4 €	1 €  1 € 4 €
Abonnement annuel 15 € (+ 2 € minimum de chargement de la carte)	15 €	15 €
Pour les détenteurs d'une carte de vie quotidienne ou d'un abonnement au réseau de transport GINKO 10 € (+2 € minimum de chargement de la carte)	10 €	10 €
Pour les détenteurs de la carte avantages jeunes		10 € (nouveau)

**XVI - Autorisations de voirie (Pôle Services à la Population - Police Municipale)****Tableau A**

N° des articles	Désignation	Unité d'application	Durée d'application	2009	Propositions 2010	Augm.
1	Tableau réclame (ou panneau réclame)	m <sup>2</sup>	An	10,90 €	11,00 €	0,92 %
2	Porte menus	u	An	10,90 €	11,00 €	0,92 %
3	Appareil de distribution automatique	u	An	63,00 €	64,00 €	1,59 %
4	Terrasse de café (y compris arbustes, plantes, garnitures et passages)	m <sup>2</sup>	An	12,80 €	13,00 €	1,56 %
	Si des barrières sont nécessaires*	u	An	40,00 €	40,00 €	0,00 %
5	Terrasse couverte	m <sup>2</sup>	An	54,60 €	55,15 €	1,00 %
6	Étalage (y compris plantes, garnitures et passages)	m <sup>2</sup>	An	49,95 €	50,45 €	1,00 %
9	Autres autorisations (correspondant au droit minimum)	u	An	64,00 €	65,00 €	1,56 %
10	Autres autorisations ponctuelles	u	Jour	64,00 €	65,00 €	1,56 %
11	Dépose affichettes :					
	- Associations : droit minimum	1 à 10	Par dépose	71,60 €	72,50 €	1,26 %
	- par dizaine supplémentaire	10		35,85 €	36,20 €	1,00 %
	- Sociétés commerciales			522,70 €	528,00 €	1,01 %

Droit minimum : 65 € (+ 1,56 %)

\* pour les nouvelles autorisations et non soumis au doublement en secteur piétonnier

### **Modalités d'application concernant le tableau A**

**Article 1** : Les tarifs sont doublés en zone piétonnière et semi piétonnière et dans les sites particuliers aménagés par la Ville, définis ci-dessous :

- Rue d'Anvers
- Grande Rue entre les rues des Boucheries et de la Bibliothèque,
- Rue Bersot entre les rues Granges et Alsace,
- Place du Huit Septembre,
- Place Pasteur, rue Pasteur,
- Rue des Granges,
- Rue de la République (de la rue des Granges à la Place du 8 Septembre),
- Pourtour du Centre Saint-Pierre,
- Rue Luc Breton,
- Rue Mairet,
- Rue Claude Pouillet,
- Rue Paris,
- Rue Jean Petit,
- Rue Courbet,
- Rue E. Cusenier
- Rue des Boucheries,
- Place Jouffroy d'Abbans,
- Rue Battant (de la Place Jouffroy à la rue Champrond),
- Place Marulaz,
- Rue Victor Hugo,
- Faubourg Rivotte (secteur aménagé),
- Promenade Granvelle,
- Square Sarrail,
- Parc Micaud / Les jardins du Casino,
- Place Jean Gigoux,

ainsi que les terrasses situées sur des emplacements de stationnement payant.

**Article 2** : Le droit minimum perçu par autorisation sera de :

65 € (+ 1,56 %) hors zone piétonnière ou semi piétonnière,

130 € (+ 1,56 %) en zone piétonnière ou semi piétonnière.

**Article 3** - Rappel - Conformément à l'arrêté municipal du 16 juillet 2004 portant sur la réglementation des terrasses et élagages, toute année commencée est due dans son intégralité.

Le droit des autorisations mentionnées au tableau A sera ramené à la moitié de la redevance annuelle si la demande a été faite la 2<sup>ème</sup> partie de l'année, mais en appliquant toujours le droit minimum.

Une réduction pourra être accordée aux commerçants titulaires d'une autorisation de voirie (terrasse, panneau, étalages...), si des travaux sont réalisés au droit de leur établissement ou situés à proximité mais ayant une conséquence directe et immédiate sur l'activité du commerce. Pour bénéficier d'une telle réduction, les travaux devront durer au moins 20 jours calendaires consécutifs. Lorsque ce critère préalable sera rempli, une réduction d'un douzième des droits dus pour l'année pourra être accordée, par période de 30 jours calendaires.

La réduction sera donc appliquée selon le tableau suivant :

Période de travaux	Réduction sur le tarif annuel
Entre 20 et 30 jours	1/12 <sup>ème</sup> des droits dus
Entre 31 et 60 jours	2/12 <sup>ème</sup> des droits dus
Entre 61 et 90 jours	3/12 <sup>ème</sup> des droits dus

Une progression identique est retenue pour les périodes suivantes.

Les réductions sont appliquées sans pour autant dépasser le seuil du droit minimum défini précédemment.

**Tableau B - Permis de stationnement**

N° des articles	Désignation	Unité d'application	Durée d'application	2009	Propositions 2010	% Augm.
1	Occupation temporaire du sol par : . Des matériaux de construction . Échafaudages . Emprise de chantier . Bennes . Camion nacelle, béton, pompe grue, etc.	m <sup>2</sup>	semaine	1,45 €	1,46 €	0,69 %
1 bis	Plus-value pour occupation sur stationnement payant	m <sup>2</sup>	semaine	2,00 €	2,00 €	0
2	Occupation temporaire du sur-sol (par câble aérien ou canalisation)	MI	semaine	0,36 €	0,37 €	2,7 %
3	Accès entrée charretière	u	u	64,00 €	65,00 €	1,56 %
4	Autres permis de stationnement	u	u	64,00 €	65,00 €	1,56 %
5	Véhicules du dispositif Autopartage en station				gratuit	

**Tableau C - Permissions de voirie**

N° des articles	Désignation	Unité d'appli-cation	Durée d'appli-cation	2009	Proposi-tions 2010	% Augm.
1	Occupation privative du sol ou du sous-sol par des ouvrages	m <sup>2</sup>	An	12,20 €	12,30 €	0,82 %
2	Occupation privative du sol ou du sous-sol par des câbles ou canalisations	ml	An	12,20 €	12,30 €	0,82 %
3	Occupation privative du sous-sol par une galerie technique	m <sup>3</sup>	An	25,00 €	25,25 €	1 %
4	Ouvrage privatif en surplomb du domaine public	m <sup>2</sup>	An	97,50 €	98,50 €	1,02 %
5	Miroir	u	An	70,00 €	71,00 €	1,43 %
6	Accès station service	u	An	64,00 €	65,00 €	1,56 %
7	Abri avec publicité destiné aux usagers en déplacement, éclairé, équipé d'un dispositif d'affichage publicitaire composé au minimum de deux faces fixes et pouvant recevoir des panneaux d'information voyageurs	u	An	11,00 €	11,00 €	0
8	Mobilier urbain d'information avec une ou plusieurs surfaces publicitaires d'une dimension d'environ 2 m <sup>2</sup> , éclairé, composé de 2 faces fixes et/ou équipé d'un système dynamique	u	An	11,00 €	11,00 €	0
9	Mobilier urbain d'information d'une dimension d'environ 8 m <sup>2</sup> , éclairé, composé de 2 faces fixes et/ou équipé d'un système dynamique	u	An	11,00 €	11,00 €	0
10	Colonne d'affichage	u	An	11,00 €	11,00 €	0

**Modalités d'application concernant les tableaux B et C**

**Article 1<sup>er</sup>** : En zone piétonnière et semi-piétonnière ainsi que dans les sites particuliers aménagés par la Ville, définis ci-dessous :

**Centre-ville** : Grande Rue entre les rues des Boucheries et de la Préfecture, rue Bersot entre les rues des Granges et Proudhon, Place du Huit Septembre, Place Pasteur, rue Pasteur entre la place Pasteur et la rue Zola, place Marulaz, rue de la République et rue d'Alsace devant le bâtiment Saint-Pierre, rue des Boucheries, rue des Granges entre la place de la Révolution et la rue de la République, rue Battant entre place Jouffroy et la rue Champrond, rue Courbet, rue Claude Pouillet, faubourg Rivotte, rue Jean Petit entre les rues Courbet et Goudimel, rue de Paris.

**Planoise** : Rue Marc Bloch, rue André Malraux, place René Cassin, rue André Boulloche, avenue du Parc, square Van Gogh, rue Picasso, place de l'Europe, rue Léonard de Vinci, rue Albrecht Dürer, rue Henri Matisse, rue Gauguin, rue Goya, rue Rembrandt, rue Renoir, rue Pierre Rubens, rue Jules Gauthier, rue Charles de Montalembert, rue Bonnefoy :

Les prix du tableau B (sauf 1 bis), du tableau C (articles 1,2) sont doublés.

**Article 2** : Le droit minimum perçu par autorisation ou permission sera de :

65,00 € (1,56 %) hors zone piétonnière ou semi-piétonnière,

130,00 € (1,56 %) en zone piétonnière ou semi-piétonnière.

**Article 3 :** Gratuité du stationnement pour un véhicule, en secteur payant, dès lors qu'il aura été délivré un permis de stationnement payant et pour un emplacement.

**Article 4 :** Le premier droit des autorisations mentionnées au tableau C des permissions de voirie, sera ramené à la moitié de la redevance annuelle si la demande a été faite le second semestre de l'année, mais en appliquant toujours le droit minimum.

**Article 5 :** L'exonération des droits d'occupation de la voie publique sera maintenue lors du ravalement de façade, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 1986 ; toutefois, elle sera limitée dans le temps à raison d'une semaine d'exonération pour 75 m<sup>2</sup> de façade ravalée à l'aplomb du domaine public, les ouvertures seront comptées comme surface pleine.

**Article 6 :** Les surfaces autorisées par l'arrêté de voirie devront être rigoureusement respectées. Chaque infraction constatée par un surveillant du domaine public fera l'objet d'une rectification du permis de stationnement ou de l'émission d'un permis complémentaire.

**Article 7 :** Exonération de droit :

- Pour la mise en place de mini-benne et de sac à gravats (contenance égale ou inférieure à 1 m<sup>3</sup>) à condition que la durée de pose soit égale ou inférieure à trois jours pour les mini-bennes et 24 heures pour les sacs à gravats. Ces dispositions sont applicables pour chaque chantier tous corps d'état confondus.

- Pour les associations à but non lucratif régies par la loi de 1901 désirant placer des enseignes provisoires à condition qu'aucune publicité étrangère à l'association ne figure sur les calicots : en aucun cas les calicots ne seront autorisés en travers des voies.

- Pour les éléments architecturaux des bâtiments et les balcons.

- Pour les projets visant l'intérêt public ou favorisant des négociations en vue de cet intérêt.

**Article 8 :** Ce tarif s'appliquera pour toute autorisation délivrée après le 31 décembre 2008.

## XVII - Espaces Verts

	2009	Propositions 2010	Augm.
<b>1. Locations</b>			
<b>a) Location exceptionnelle de plantes vertes</b> (par jour et par plante)	19,75 €	19,95 €	1 %
<b>b) Location exceptionnelle de l'exposition des baies sauvages</b> (par jour et par panneau)	1,75 € + caution 167,00 €	1,77 € + caution 167,00 €	1 %
<b>c) Location exceptionnelle de l'exposition «traces et indices»</b> (par jour)	61,00 € + caution 167,00 €	61,60 € + caution 167,00 €	1 %
<b>2. Vente provenant des forêts communales</b>			
<b>a) Bois de chauffage quartiers et rondins de bonne qualité en bûches de 1 m (en bord de route), TVA incluse de 5,5 % - le stère</b>	28,00 €	28,30 €	1 %
<b>b) Bois de chauffage de qualité faible, à majorité bois blanc, charbonnette, en bûches de 1 m (en bord de route) TVA incluse de 5,5 % - le stère</b>	16,95 €	17,10 €	1 %
<b>c) Bois de mauvaise qualité provenant d'arbres morts des rues et parcs (en bord de route) en bûches de 1 m TVA incluse de 5,5 % - le stère</b>	5,60 €	5,65 €	1 %

	2009	Propositions 2010	Augm.
<b>d)</b> Bois de chauffage sur pied de qualité moyenne, le stère mesuré dans la coupe ou sur chemin d'exploitation TVA incluse de 5,5 % - le stère	5,90 €	5,95 €	1 %
<b>e)</b> Bois de chauffage sur pied de bonne qualité, le stère mesuré dans la coupe ou sur chemin d'exploitation, TVA incluse de 5,5 % - le stère	7,75 €	7,85 €	1 %
<b>f)</b> Sangliers abattus, TVA incluse de 5,5 % - le kg	4,05 €	4,10 €	1 %
Forfait minimum comprenant les frais d'abattage et de transport	121,50 €	122,70 €	1 %
<b>g)</b> Sangliers vifs, TVA incluse de 5,5 % - le kg sur pied	4,05 €	4,10 €	1 %
Forfait minimum comprenant les frais de vétérinaire	86,55 €	87,40 €	1 %
<b>h)</b> Cerfs et daims vifs ou abattus TVA incluse de 5,5 % - le kg sur pied	4,05 €	4,10 €	1 %
<b>3. Attraction pour enfants (poneys à Micaud)</b> (redevance par an)	310,00 €	313,10 €	1 %

## XVIII - Matériel de prêt et livraison d'eau potable

### A. Location matériel de prêt

	Tarif 2009	Propositions 2010	Observations	Augment.
Tribune VAL 136, gradin Samia 216 places et podium roulant couvert Samia	385,00 €	388,00 €	Par type de matériel/jour, hors transport et installation	0,78 %
Podiums non couverts Festitub et Méfran	4,50 €	4,55 €	par m <sup>2</sup> /jour	1,11 %
Podium couvert 16 m <sup>2</sup>	106,50 €	107,50 €	par unité/jour	0,94 %
Chaises plastiques et bancs de préau - Barrières - Panneaux et grilles d'exposition	1,19 €	1,20 €	par unité/jour	0,84 %
Tables, isoloirs, urnes	5,56 €	5,62 €	par unité/jour	1,08 %
Pavoisement (drapeaux, écussons, etc.)	3,45 €	3,49 €	par unité/jour	1,16 %

Une prise en charge forfaitaire de base de 49 € est appliquée à chaque demande de prêt.

La mise à disposition de matériel pour un week-end est facturée une seule journée.

### B. Livraison d'eau potable

Facturée selon deux cas	Tarif 2009	Propositions 2010	Augm.	Observations
Absence de réseau d'eau potable	30,00 €	30,50 €	1,67 %	Par camion de 6 m <sup>3</sup>
Présence d'un réseau d'eau potable	116,90 €	118,00 €	0,94 %	Par camion de 6 m <sup>3</sup>

**C. Véhicules et engins**

Cette proposition tarifaire s'inscrit dans le cadre des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte de tiers.

Série Parc	Type	Description	Coût au km	Coût à l'heure	Coût à la journée	Augment.	
1000	Berlines		0,32 €			0 %	
2000	Fourgonnettes		0,50 €			0 %	
3000	Fourgons		0,83 €			1,22 %	
4000-5000	Camions standards	Camions PTAC > 3,5 tonnes sans équipement particulier	1,34 €			0,75 %	
4000-5000	Camions avec équipement	Camions PTAC > 3,5 tonnes équipés benne, bibenne, tribenne grue, polybras	1,90 €	33,10 €		1,06 %	0,91 %
7000	Engins TP et agricoles	Porteurs multifonction ; tracto-pelles ; mini pelles ; chargeurs ; dumpers ; élévateurs télescopiques de chantiers ; tracteurs agricoles	6,30 €	22,05 €		0,96 %	0,92 %
	Engins de propreté	Laveuses de trottoirs et chaussées : balayeuses trottoirs, chaussées et compactes		26,50 €			0,95 %
	Nacelles	Elévateurs de personnel sur véhicule autoporteur		33,05 €			0,92 %
	Engins de manutention	Chariots élévateurs d'exploitation		10,55 €			0,96 %
	Tracteur routier		0,88 €			1,15 %	
	Semi remorques	Tombereau ; porte-chars ; savoyarde			33,10 €		0,91 %

**XIX - Urbanisme/Dossier PLU****Tarifs identiques à 2009**

Photocopies Noir & Blanc	Tarifs TTC à l'unité
A4 - Simple ou recto/verso	0,15 €
A3 - Simple ou recto/verso	0,15 €
Extrait de plans couleur	
A4	0,30 €
A3/A2	0,50 €
A1/A0	1,00 €
Fichier numérique	
CD Rom	3,00 €

**XX - Participation pour non réalisation d'aires de stationnement**

Pour mémoire : 10 000 €.

**XXI - Taxe locale d'équipement**

Pour mémoire : taux de 5 %.

**XXII - Taxe sur l'électricité**

Il est proposé de fixer à 0,083 € HT le prix moyen du kWh taxable aux abonnés MT/HT (identique à 2009).

**XXIII - Service de l'eau potable****A. Prix de vente de l'eau**

Le **prix du mètre cube d'eau** pour 2010 est proposé à 0,89 € HT le mètre cube, soit une augmentation de 3,49 % par rapport à l'année 2009.

La **redevance de pollution de l'eau**, dont le montant est notifié par l'Agence de l'Eau n'a pas encore été fixée ; elle était de 0,19 € par mètre cube d'eau vendu en 2009.

La **redevance pour prélèvement** versée à l'Agence de l'Eau n'a pas encore été fixée, elle était de 0,05 € par mètre cube d'eau vendu en 2009.

La **redevance pour modernisation des réseaux de collecte** versée à l'Agence de l'Eau n'a pas encore été fixée, elle était de 0,13 € par mètre cube d'eau vendu en 2009.

La **TVA** au taux de 5,5 % vient s'ajouter aux tarifs ci-dessus indiqués.

Globalement et toutes taxes et redevances comprises, la facture moyenne d'eau et d'assainissement à Besançon augmentera de + 1,37 % en 2010 (base 120 m<sup>3</sup>).

**B - Tarifs des branchements**

Les tarifs à appliquer en 2010 pour l'exécution des branchements augmentent en relation avec le coût croissant des matières premières.

DESIGNATION	Tarifs 2009	Propositions 2010	Augm.
<b>TERRASSEMENT :</b>			
- Forfait étude de dossier et d'installation de chantier :			
. pour branchement en PE Ø 32 et Ø 50	690,00 €	696,00 €	0,87 %
. pour branchement en PE Ø 32 et Ø 50 dans le cadre d'un chantier	325,00 €	328,00 €	0,92 %
. pour branchement diamètre > 50 et dégagement de la conduite	800,00 €	808,00 €	1,00 %
- Prix du mètre linéaire de tranchée :			
. pour branchement en PE Ø 32 et Ø 50 en gaine	123,00 €	124,25 €	1,02 %
. pour branchement en diamètre supérieur à 50	165,00 €	167,00 €	1,21 %
<b>PLOMBERIE :</b>			
- Partie forfaitaire : collier, robinet de prise en charge et bouche à clé			
Complète : . pour branchement en PE de Ø 32	265,00 €	268,00 €	1,13 %
. pour branchement en PE de Ø 50	310,00 €	313,00 €	0,97 %
. pour branchement en diamètre supérieur à 50	430,00 €	434,00 €	0,93 %

DESIGNATION	Tarifs 2009	Proposi- tions 2010	Augm.
- Prix du mètre linéaire :			
. Canalisation en PE de Ø 32 extérieur	3,90 €	4,00 €	2,56 %
. Canalisation en PE de Ø 50 extérieur	11,50 €	11,75 €	2,17 %
. Canalisation en PE Ø 63 extérieur	17,25 €	17,50 €	1,45 %
. Canalisation en PE Ø 75 extérieur	26,75 €	27,00 €	0,93 %
. Canalisation de branchement Ø 90	39,50 €	40,00 €	1,27 %
. Canalisation en fonte			
. Diamètre 60 mm intérieur	18,50 €	19,00 €	2,70 %
. Diamètre 80 mm intérieur	22,50 €	22,75 €	0,91 %
. Diamètre 100 mm intérieur	27,50 €	27,75 €	0,91 %
. Diamètre 150 mm intérieur	39,50 €	40,00 €	1,27 %
. Diamètre 200 mm intérieur	56,50 €	57,00 €	0,88 %
* Les pièces de raccords et les équipements particuliers sont facturés au prix d'achat majoré de 20 %			
- Partie forfaitaire au niveau du compteur (robinet d'arrêt amont, clapet anti-retour, robinet aval, purges...) :			
. pour compteur de 15 et 20 mm	75,00 €	76,00 €	1,33 %
. pour compteur de 25 mm	133,00 €	134,00 €	0,75 %
. pour compteur de 30 mm	179,00 €	180,00 €	0,56 %
. pour compteur de 40 mm	215,00 €	217,00 €	0,93 %
. pour compteur de 60 mm avec clapet	463,00 €	467,00 €	0,86 %
. pour compteur de 60 mm sans clapet	412,00 €	416,00 €	0,97 %
. pour compteur de 80 mm avec clapet	618,00 €	624,00 €	0,97 %
. pour compteur de 80 mm sans clapet	515,00 €	520,00 €	0,97 %
. pour compteur de 100 mm avec clapet	721,00 €	728,00 €	0,97 %
. pour compteur de 100 mm sans clapet	618,00 €	624,00 €	0,97 %
<i>REGARD DE COMPTAGE :</i>			
- Fourniture et pose du regard de comptage sous domaine privé pour compteur de 15, 20, 25 mm :			
. avec terrassement	427,00 €	431,00 €	0,94 %
. sans terrassement	320,00 €	323,00 €	0,94 %
- Plus-value à appliquer sur ces prix pour un regard de comptage destiné à recevoir un compteur de 30 ou de 40 mm	212,00 €	214,00 €	0,94 %
- Fourniture et pose d'une tôle striée avec scellement	127,00 €	128,00 €	0,79 %
- Scellement de tôle striée existante	43,00 €	43,50 €	1,16 %
- Fourniture et pose d'échelle ou d'échelons en regard	64,00 €	65,00 €	1,56 %
- Fourniture et pose d'agglos en regard	31,50 €	32,00 €	1,59 %
- Fourniture et pose de bordures de protection, au mètre linéaire	20,50 €	20,75 €	1,22 %
- Remise en état de tôle striée	52,00 €	52,50 €	0,96 %

Les tarifs correspondant à l'exécution des branchements sont passibles d'une TVA au taux en vigueur.

### C. Redevances d'abonnement

Cette redevance est destinée à couvrir les frais fixes du réseau et du branchement. Les montants restent indexés sur le calibre du compteur posé qui comprend 10 classes. La classe 9 était appliquée également forfaitairement pour chaque poteau d'incendie non équipé de comptage depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Il est proposé d'appliquer la tarification de la classe 10 pour les poteaux non équipés de comptages à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et ce afin d'inciter les usagers à la régularisation de leur situation par l'installation de compteurs d'eau.

Classe d'abonnement	Calibre	Tarif 2009	Propositions 2010	Augm.	
1	15 mm	18,50 €	18,70 €	1,08 %	
2	20 mm	25,00 €	25,25 €	1,00 %	
3	25 mm	32,00 €	32,50 €	1,56 %	
4	30 mm	38,00 €	38,50 €	1,32 %	
5	40 mm	65,00 €	65,50 €	0,77 %	
6	60 mm	90,00 €	91,00 €	1,11 %	
7	80 mm	160,00 €	161,50 €	0,94 %	
8	100 mm	300,00 €	303,00 €	1,00 %	
9	150 mm	595,00 €	600,00 €	0,84 %	Appliqué également par poteau d'incendie sans comptage
10	200 mm	1 100,00 €	1 110,00 €	0,91 %	

Les redevances d'abonnement sont passibles d'une TVA au taux de 5,5 %.

### D - Frais d'accès au service

Cette redevance est perçue avec la première facture de consommation lors d'un changement d'abonné. Son montant est fixé en 2010 à 33 € HT, soit une augmentation de 1,54 %.

Cette redevance est passible d'une TVA au taux de 5,5 %.

### E - Tarifs de diverses prestations

- Tarif horaire du personnel :

- Coût horaire de la main d'œuvre : 29,80 € HT (soit + 1,02 %)
- Frais de vérification d'un compteur correspondant à un jaugeage : 65 € HT (soit + 1,56 %)
- Frais de vérification d'un compteur correspondant à un étalonnage aux 3 débits (Qminima, Qmaxima, Qtransition) sur banc d'essai agréé : 159,50 € HT (soit + 1 %).

- Fermeture ou réouverture d'un branchement pour convenance personnelle de l'abonné : 28,50 € HT (soit + 1,79 %)

- Réouverture d'un branchement fermé suite à l'impossibilité de relever le compteur, fermé suite à un non-paiement des sommes dues ou fermé suite à un acte délictueux énoncé à l'article 16 du règlement : 57,50 € HT (soit + 0,88 %)

- Forfait recherche de fuites sous domaine privé : 53,50 € HT, puis temps passé réellement (soit + 0,94 %)
- Transaction spéciale en cas de constat de prise d'eau illégale : 530 € HT (soit + 0,95 %)
- Branchement provisoire sur Poteau Incendie :
  - forfait pose et dépose hors consommation : 182 € HT (soit + 1,11 %)
  - disparition du dispositif de comptage : 303 € HT (soit + 1 %)
  - détérioration ou disparition dispositif plombage : 182 € HT (soit + 1,11 %).

## XXIV - Service de l'assainissement

### A. Redevance assainissement

La redevance assainissement est appliquée à la consommation d'eau potable des habitations, immeubles et établissements raccordés au réseau d'assainissement. Un montant équivalent est appliqué à la consommation d'eau potable des immeubles raccordables, dès la mise en service de l'égout public.

Depuis 1997, le montant de la redevance assainissement est resté constant, soit 0,91 € HT/m<sup>3</sup> avec TVA à 5,5 %. Il est proposé de maintenir ce tarif.

Jusqu'en 2008, la tarification d'assainissement était toutefois dégressive par tranche de consommation. Dans le but de favoriser la baisse des consommations d'eau et dans la poursuite des démarches engagées en 2009, il est proposé de supprimer progressivement le dispositif de dégressivité de la redevance d'assainissement. Le dispositif échelonné présenté ci-après permettra d'obtenir une tarification uniforme, conforme à l'esprit de la loi, pour le 1<sup>er</sup> janvier 2012, avec, dès 2010 la suppression de la tranche réduite 12 000 - 24 000 m<sup>3</sup> :

Tranches en m <sup>3</sup> /an	Suppression de la dégressivité Coefficients appliqués par tranches et par années			
	2009	2010	2011	2012
0 - 12 000	1	1	1	1
12 000 - 24 000	0,8	1	1	1
24 000 - 50 000	0,6	0,8	1	1
Supérieur à 50 000	0,5	0,6	0,8	1

### B. Participation financière aux travaux de raccordement à l'égout

#### 1) Cas des branchements réalisés sur réseaux d'égout existants

Il est proposé de maintenir en 2010 les conditions d'application du coût réel de réalisation des branchements. Ce coût est établi pour chaque branchement à partir du bordereau des prix remis par l'entreprise titulaire du marché de réalisation des branchements pour l'année en cours. Le taux de TVA réduit (5,5 %) est appliqué pour le raccordement des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, sous réserve de fourniture par le propriétaire de la déclaration sur l'honneur prévue par la circulaire du 14 septembre 1999.

## 2) Cas des branchements réalisés dans le cadre des extensions du réseau d'assainissement

Il est proposé d'appliquer pour l'année 2010 un pourcentage d'augmentation de 1 %, ce qui porte le montant de la participation forfaitaire de 1 594 € à 1 610 € HT (arrondi) soit 1 925,56 € TTC. Pour le raccordement des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, sous réserve de fourniture par le propriétaire de la déclaration sur l'honneur prévue par la circulaire du 14 septembre 1999, ce montant est porté de 1 594 € HT à 1 610 € HT (arrondi) soit avec TVA à 5,5 % : 1 698,55 € TTC.

### C. Droits de branchement (PRE)

Il est proposé d'appliquer aux tarifs 2009 une augmentation de 1 % :

\* Droit principal :  $1\,347 \text{ € HT} + 1\% = 1\,360 \text{ € HT}$  soit  $1\,434,80 \text{ € TTC}$  (TVA 5,5 %)

\* Droit supplémentaire :  $1\,360 \text{ € HT} / 2 = 680 \text{ € HT}$  soit  $717,40 \text{ € TTC}$  (TVA 5,5 %) soit pour un immeuble comportant «n» logements (ou équivalents) :  $1\,360 \text{ € HT} + (n - 1) \times 680 \text{ € HT}$ .

Les droits de branchement (PRE) sont applicables aux immeubles neufs édifiés postérieurement à la mise en service de l'égout et aux travaux affectant les immeubles raccordés ou raccordables à l'égout lorsque le nombre de logements (ou équivalents) est augmenté par lesdits travaux.

### D. Redevance de traitement des matières de vidange

Il est proposé d'appliquer au tarif 2009 une augmentation de 3 % :  $11,23 \text{ € HT} + 3\% = 11,57 \text{ € HT}$  soit  $12,20 \text{ € TTC}$  (TVA 5,5 %), pour la tonne de matières de vidange traitée. En effet ces prestations rendues pour des organismes extérieurs doivent progressivement être alignées sur les coûts du marché.

### E. Prestations effectuées par le service Assainissement pour le compte des collectivités voisines et des tiers

Il est proposé d'appliquer aux tarifs 2009 une augmentation de 1 % :

\* Pour le coût de traitement des boues issues des stations d'épuration des collectivités voisines, tarif correspondant au coût de fonctionnement de la filière boues de Port Douvot :  $397,60 \text{ € HT} + 1\% = 401,60 \text{ € arrondi}$  soit  $423,69 \text{ € TTC}$  (TVA 5,5 %) pour la tonne de matières sèches traitée.

\* Pour les interventions mécaniques, Hydrocureur :  $52,50 \text{ € HT/heure} + 1\% = 53,00 \text{ € HT/heure}$  arrondi.

Pour les interventions de personnel, une augmentation de 1 % est proposée :

\* Personnel d'exploitation :  $27,00 \text{ € HT/heure} + 1\% = 27,30 \text{ € HT/heure}$  arrondi

\* Equipe de 2 agents avec matériel Inspection Vidéo :  $122,60 \text{ € HT/heure} + 1\% = 123,80 \text{ € HT/heure}$  arrondi

\* Equipe de 2 agents avec matériel Radiodétection :  $57,27 \text{ € HT/heure} + 1\% = 57,84 \text{ € HT/heure}$  arrondi.

\* Coût horaire véhicule série 2000 et 3000 :  $4,12 \text{ € HT/heure} + 1\% = 4,16 \text{ € HT/heure}$  arrondi

\* Coût horaire véhicule série 4000 :  $18,54 \text{ € HT/heure} + 1\% = 18,73 \text{ € HT/heure}$  arrondi

\* Forfait pour recherche de renseignements suite à demande émanant de tiers dans le cadre de transactions immobilières :  $41,80 \text{ € HT} + 1\% = 42,20 \text{ € HT}$  arrondi

\* Gratuité de la vidange d'une fosse septique dans le cadre de la suppression de celle-ci et de la vérification de la conformité de l'habitation. Cette mesure ne s'applique qu'aux bâtiments à usage d'habitation d'un seul foyer, dans le but d'inciter le particulier à supprimer les fosses.

## F. Assainissement non collectif

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2000 décidant la mise en place du nouveau Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) institué par la Loi sur l'Eau de 1992, il est proposé d'appliquer aux tarifs 2009 une augmentation de 1 % :

\* Redevance forfaitaire de contrôle initial de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution d'une installation d'assainissement non collectif, facturée au propriétaire : 77,65 € HT + 1 % = 78,45 € HT arrondi soit 82,76 € TTC avec TVA à 5,5 %

\* Redevance de contrôle du bon fonctionnement de l'installation facturée au titulaire du contrat de fourniture d'eau potable ou à défaut au propriétaire : 44,80 € HT + 1 % = 45,25 € HT arrondi soit 47,74 € TTC avec TVA à 5,5 %.

## XXV - Tarifs des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte de tiers

### Prestations techniques

Ces tarifs concernent l'ensemble des prestations effectuées par les services et pouvant donner lieu à facturation à des tiers. Ils sont établis à partir de coûts réels et complets. Ces prestations peuvent être liées à des événements, des manifestations, des interventions d'urgence ou de réparations.

Il est proposé pour 2010 les tarifs horaires suivants :

• **30 € (+ 7 %)** pour les prestations logistiques du Parc Auto (roulage, manutention) et pour les prestations de voirie propreté, pour les travaux de plomberie

• **34 € (- 1,45 %)** pour les prestations de maintenance du Parc Auto (mécanique, carrosserie), pour les prestations Bâtiment (peinture, menuiserie, électricité), pour la Voirie infrastructure, la signalisation lumineuse et horizontale, l'éclairage public et les espaces verts

• **42 € (+ 5 %)** pour la serrurerie, le chauffage des bâtiments, la voirie-signalisation verticale

• **64 €** pour la prestation maîtrise d'oeuvre ou assistance maître d'ouvrage.

### - Forfaits d'intervention sur voirie :

. 500 € forfait d'intervention pour mise en sécurité d'un chantier sur domaine public en lieu et place de l'entreprise responsable du chantier.

. 75 € pour le déplacement de personnel sur différents sites de la ville pour le compte de tiers (évaluation de préjudice suite à accidents, assurances et interventions suite à accidents...).

### - Forfaits comptage sur voirie

1) Tarif : 10 €/demande

Ce tarif concerne la fourniture de données de comptages annuels de véhicules sur diverses voies de la commune.

2) Tarif : 150 €/comptage

Ce tarif concerne la réalisation d'un comptage sur une période d'une semaine.

**Enlèvement de graffiti**

1) Le contrat annuel de maintenance et de nettoyage des supports avec participation financière du propriétaire de l'immeuble dont les façades ne sont pas protégées par un traitement préalable anti-graffiti.

Tarifs dégressifs par tranches :

. Tranche de 0 à 125 m<sup>2</sup> : 2,40 €/m<sup>2</sup>

. Tranche > 125 m<sup>2</sup> : 1,15 €/m<sup>2</sup>

2) Le contrat annuel de maintenance et de nettoyage des supports sans participation financière du propriétaire de l'immeuble dont les façades sont protégées par un traitement préalable anti-graffiti

- Gratuit.

3) La facturation au forfait horaire hors contrat

- Tarif : 95,00 € (+ 1 %) TTC/heure.

**Délivrance de clefs, télécommandes, prêt de panneaux**

1) Prêt de clefs de bornes

Tarif : caution de 46 €

2) Délivrance de télécommandes

Tarif : caution de 46 €

3) Prêt de panneaux

Tarif : caution de 76 €

**WC publics semi-automatiques**

Gratuité

**Prêt WC public mobile (nouveau tarif)**

250 € par manifestation.

## POLE CULTURE ET DEVELOPPEMENT

## XXVI - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et Musée du Temps

## A. Entrées et animations

NATURE DES TARIFS	Droits d'entrée : accès valable pour les 2 musées (Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et Musée du Temps)	Animation, visite guidée	Ateliers
<b>TARIFS INDIVIDUELS</b>			
Du lundi au vendredi : plein tarif	5,00 €	1,50 €	
Samedi : demi-tarif	2,50 €	1,50 €	
Dimanche (entrée et visite guidée de l'après-midi) Jours fériés ouverts Manifestations nationales et organisées par la Ville Nocturne hebdomadaire lors de période de travaux	gratuit	gratuit	
Tarif réduit sur présentation d'une pièce justificative :			3,00 €
- Personnes de 60 ans et plus - Amis des musées hors de Besançon - Habitants des villes jumelées - Détenteurs des cartes CESAME (Francas), COS Ville de Besançon, titulaires du passeport intermusées MTCC - 1 h avant la fermeture du musée	2,50 €	1,50 €	
Gratuité d'entrée sur présentation d'une pièce justificative :			
- moins de 18 ans et étudiants (moins de 26 ans) - détenteurs de la carte Advantage Jeunes - titulaires d'une carte de réduction SNCF famille nombreuse - titulaires de la carte IKEA Family et GINKO (abonnement annuel) - adhérents de l'association des Amis des différents musées de Besançon - partenaires (associatifs, scientifiques, sportifs, institutionnels, entreprises...) - adhérents de la Maison des Artistes - visiteurs handicapés et accompagnateurs - membres de l'ICOM - journalistes - bénéficiaires des minima sociaux, demandeurs d'emploi - possesseur visi'pass acheté sur les autres sites partenaires	gratuit	1,50 €	3,00 €

NATURE DES TARIFS	Droits d'entrée : accès valable pour les 2 musées (Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et Musée du Temps)	Animation, visite guidée	Ateliers
<b>TARIFS GROUPES</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Classes maternelles accompagnées de leurs enseignants</li> <li>- Visiteurs accompagnés d'un guide mandaté par l'Office de Tourisme ou le service Mission Patrimoine/Amis des Musées/Mécènes</li> <li>- Groupes à caractère social</li> <li>- Lors des travaux</li> </ul>	gratuit	gratuit	gratuit
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Classes primaires, secondaires et enseignement supérieur accompagnés de leur enseignant</li> <li>- Groupes périscolaires accompagnés d'animateurs</li> <li>- Groupes de visiteurs handicapés et accompagnateurs</li> <li>- Groupe d'enseignants en formation, adultes en formation professionnelle</li> </ul>	gratuit	1,50 €	gratuit
Groupe à partir de 15 personnes jusqu'à 35 personnes en <i>visite libre</i> (hors convention Office du Tourisme)	2,50 € par personne		
Groupe à partir de 15 personnes jusqu'à 35 personnes en <i>visite guidée</i> (hors convention Office du Tourisme)	2,50 € par personne	50,00 €	
Supplément visite ou animation en langue étrangère		25,00 €	
Accueil groupe de 15 à 35 personnes hors horaires d'ouverture des musées avec visite incluse (cour du Musée du Temps)	120 €		

Toute réservation annulée moins de 48 h avant la date de la visite fera l'objet d'une facturation à taux plein.

Tarif visi'pass : 8,40 € par adulte et 4,20 € par enfant.

#### **B. Moulages en vente dans les Musées du Centre**

Moulages	2009	Proposition 2010
Amulette Séramon	3,00 €	3,00 €
Scarabée (petit modèle)	3,00 €	3,00 €
Pilier Djed	5,00 €	5,00 €
Scarabée (moyen modèle)	7,00 €	7,00 €
Hache à douille	7,00 €	8,00 €
Oeil Oudjat	7,00 €	8,00 €
Lampe à huile	7,00 €	8,00 €

Moulages	2009	Proposition 2010
Petit chaouabti	8,50 €	9,00 €
Lampe Pompéï	8,50 €	9,00 €
Assiette	8,50 €	9,00 €
Bas-relief Utinam	12,00 €	12,00 €
Dieu Mars	12,00 €	14,00 €
Joueur de billes	12,00 €	12,00 €
Telesphore	12,00 €	14,00 €
Lampe Satyre	15,00 €	15,00 €
Scarabée égyptien (résine)	15,00 €	17,00 €
Buste enfant (résine)	15,00 €	17,00 €
Petit taureau à 3 cornes	15,00 €	17,00 €
Armoiries	15,00 €	15,00 €
Christ en croix	15,00 €	15,00 €
Petit buste Victor Hugo	15,00 €	17,00 €
Applique tête de lion	15,00 €	15,00 €
Médaille de Charles Fourier	15,00 €	15,00 €
Amour à l'arc	17,00 €	17,00 €
Poignard danois	19,00 €	21,00 €
Epona	19,00 €	19,00 €
Bacchus	19,00 €	21,00 €
Doryphore	19,00 €	19,00 €
Vase céramique	19,00 €	19,00 €
Brûle parfum	19,00 €	19,00 €
Oenochoé anthropomorphe	20,00 €	20,00 €
Sekmet	20,00 €	22,00 €
Médaille Pasteur	20,00 €	20,00 €
Dieu à l'oiseau	22,00 €	24,00 €
Mercure gaulois	22,00 €	24,00 €
Tête de chat	22,00 €	22,00 €
Vénus baigneuse	22,00 €	24,00 €
Minerve	22,00 €	24,00 €
Vénus debout	22,00 €	24,00 €
Fortune debout	22,00 €	22,00 €
Ibis	22,00 €	22,00 €
Tête de prêtre chauve d'Hathor	22,00 €	22,00 €
Scarabée sur socle	22,00 €	22,00 €
Faucon	23,00 €	25,00 €
Grand vase	23,00 €	23,00 €

Moulages	2009	Proposition 2010
Taureau Apis	23,00 €	23,00 €
Griffon gallo-romain ailé	23,00 €	23,00 €
Grand chaouabti	24,00 €	25,00 €
Mercure drapé	24,00 €	25,00 €
Osiris 18 cm	25,00 €	28,00 €
Déesse Rome	25,00 €	25,00 €
Défense	25,00 €	28,00 €
Tête de mule	25,00 €	28,00 €
Mercure nu	25,00 €	28,00 €
Main de Victor Hugo	25,00 €	30,00 €
aplinegridBacchus couronné	25,00 €	28,00 €
Hercule, bronze d'après l'Hercule Farnèse	25,00 €	25,00 €
Enfant tenant un poisson	25,00 €	25,00 €
Jeune fille debout	25,00 €	25,00 €
Eclosion d'Harpocrate	25,00 €	25,00 €
Jeune enfant	25,00 €	25,00 €
Le secret	25,00 €	25,00 €
Lampe à huile Herculaneum	33,50 €	34,00 €
Mercure demi-nu	33,50 €	34,00 €
Tête de mule sur socle	33,50 €	38,00 €
Chouette par Pompon	33,50 €	34,00 €
Vénus	33,50 €	34,00 €
Ephèbe debout se tenant la tête	33,50 €	34,00 €
Bas-relief égyptien	44,50 €	51,00 €
Osiris	44,50 €	45,00 €
Dieu au maillet	44,50 €	45,00 €
Aigle de Besançon	44,50 €	45,00 €
Ours par Pompon	44,50 €	49,00 €
Oie par Pompon	44,50 €	49,00 €
Panthère par Pompon	44,50 €	49,00 €
Hippopotame par Pompon	44,50 €	49,00 €
Léda et le cygne	50,00 €	60,00 €
Isis allaitant Horus	50,00 €	50,00 €
Tête de taureau	50,00 €	60,00 €
Tête de taureau sur socle	63,00 €	75,00 €
Tête d'enfant sur socle	63,00 €	75,00 €
L'Amour puni	63,00 €	70,00 €

Moulages	2009	Proposition 2010
Tête de Christ sur socle	63,00 €	70,00 €
Tête égyptienne	71,50 €	85,00 €
Enfant endormi	71,50 €	85,00 €
Idole par Louis Hertig	75,00 €	90,00 €
Grand buste de V. Hugo de Rodin	75,00 €	90,00 €
Grand buste de V. Hugo de Leboeuf	75,00 €	90,00 €
Tête grecque sur socle	75,00 €	90,00 €
Tête égyptienne sur socle	100,00 €	120,00 €
Rêverie	120,00 €	144,00 €
Tête d'italienne	120,00 €	144,00 €
La faneuse	130,00 €	156,00 €
Aquamanile	130,00 €	156,00 €
Faune	140,00 €	168,00 €
Buste de Charles Fourier	180,00 €	198,00 €
L'Histoire	223,00 €	290,00 €
Buste de Marguerite Jouffroy	223,00 €	290,00 €
Vierge à l'enfant	223,00 €	290,00 €
Sirène de Lullier	380,00 €	456,00 €
Grande Vierge à l'enfant	380,00 €	456,00 €
Taureau d'Avrigney	380,00 €	456,00 €
Grande Vierge à l'enfant (pierre reconstituée)	590,00 €	650,00 €
Sirène de Lullier (pierre reconstituée)	590,00 €	650,00 €

Les moulages pourront être vendus directement dans les boutiques des musées et pourront être remis en tant qu'objets promotionnels par la Ville.

### C. Publications et objets en vente au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

Titre des publications, désignation des objets	Tarifs 2009	Tarifs 2010
<b>Publication des musées</b>		
Catalogue Bronzino	25,00 €	25,00 €
Catalogue La momie aux amulettes	14,00 €	14,00 €
Catalogue Pierre-Adrien Pâris	39,00 €	39,00 €
Catalogue Grete Stern	32,00 €	32,00 €
Donation Maria Catherine Boutterin	5,00 €	5,00 €
Donation Jacqueline Besson	5,00 €	5,00 €
De Bellini à Bonnard	10,00 €	8,00 €
Lartigue ou le plaisir de la photographie	15,00 €	15,00 €

Titre des publications, désignation des objets	Tarifs 2009	Tarifs 2010
Le Renault de Doisneau	15,00 €	15,00 €
De Vesontio à Besançon	22,00 €	22,00 €
Invention et transgression, le dessin au XXI <sup>ème</sup> siècle	29,90 €	29,90 €
La levrette et le financier	2,00 €	2,00 €
Alphonse Voisin Delacroix	2,00 €	2,00 €
Elèves d'Ingres Dessins	2,00 €	2,00 €
Paradis bisontin (catalogue de la statuaire)	2,00 €	2,00 €
L'enfant oublié (le gisant de Bourgogne et le mécénat de Mahaut d'Artois en Franche-Comté au XIV <sup>ème</sup> siècle)	2,00 €	2,00 €
Les Aïnus (Aborigènes du Japon)	2,00 €	2,00 €
Nos petites Amériques (collections amérindiennes des musées de Franche-Comté)	2,00 €	2,00 €
Collections du Haut Moyen-Age	2,00 €	2,00 €
20 000 m <sup>3</sup> d'Histoire	5,00 €	5,00 €
Catalogue Bernard Plossu	nouveau	35,00 €
Jacques-Henri Lartigue carnets d'été	25,00 €	25,00 €
Les Fragonard de Besançon	35,00 €	35,00 €
Albert Gleizes	2,00 €	2,00 €
Jacques Emile Blanche	2,00 €	2,00 €
Bijoux d'Artistes, catalogue exposition	32,00 €	32,00 €
Vladimir Skoda, Visions du Monde	nouveau	10,00 €
<b>Objets et ouvrages</b>		
Petite lampe terre cuite	nouveau	5,00 €
Affiches d'expositions	3,00 €	3,00 €
Grandes affiches	5,00 €	5,00 €
DVD 3 D Vesontio	10,00 €	10,00 €
CD-DVD vivre l'art en Franche-Comté	15,00 €	15,00 €
DVD restaurations archéologiques	15,00 €	15,00 €
DVD installation C. Lévéque	20,00 €	20,00 €
Découvrons l'art (la photographie)	16,00 €	16,00 €
Carnet poche	2,70 €	2,70 €
Cahier	3,30 €	3,30 €
Répertoire poche	4,50 €	4,50 €
Livre notes	11,00 €	11,00 €
Répertoire moyen	12,10 €	12,10 €
Affiches Brassai	7,10 €	7,10 €

Titre des publications, désignation des objets	Tarifs 2009	Tarifs 2010
Marques pages	0,45 €	0,45 €
Pochettes de 10 cartes postales double avec enveloppes	8,00 €	8,00 €
Crayon papier bois Vesontio	0,50 €	0,50 €
Règle, bestiaire celtique	3,00 €	3,00 €
Monnaie gauloise, romaine, médiévale (reproduction)	6,00 €	6,00 €
Figurine préhistoire, romaine, gauloise (miniature)	5,00 €	5,00 €
Vercingétorix, Jules César (masters)	5,00 €	5,00 €
Broche (cuillère à fard, Anubis, chouette)	22,00 €	22,00 €
Broche (hérisson, poisson, chat, hippopotame)	17,00 €	17,00 €
Bracelet scarabée	24,00 €	24,00 €
Pendentif scarabée	12,00 €	12,00 €
Magnétique	2,20 €	2,20 €
Porte-clefs lampe romaine	5,00 €	5,00 €
Archéologia juin 08	6,00 €	6,00 €
Archéologia juin 06	7,00 €	7,00 €
Photographie pour la faire connaître aux enfants	12,00 €	12,00 €
C'est si joli (C. Lévêque)	13,00 €	13,00 €
Le Passé composé	25,00 €	25,00 €
Fouilles et découvertes en Franche-Comté	nouveau	15,00 €

Lors d'expositions temporaires, le Musée des Beaux-Arts et le Musée du Temps peuvent être amenés à mettre en vente des articles liés à l'exposition. Leurs tarifs seront fixés par un arrêté du Maire.

**D. Objets et publications en vente au Musée du Temps**

<b>LIBELLE ARTICLES</b>	<b>Tarifs 2009 TTC</b>	<b>Propositions 2010 TTC</b>
<b>Publication des musées</b>		
Vladimir Skoda, Visions du monde, catalogue d'exposition	18,00 €	18,00 €
Bijoux d'Artistes, catalogue exposition	32,00 €	32,00 €
Carnet Musée du Temps grand	5,00 €	5,00 €
Innover pour survivre	6,00 €	6,00 €
Le Palais Granvelle en toutes lettres	8,00 €	8,00 €
Actes du colloque Musée du Temps	9,00 €	9,00 €
Collections horlogères de Franche-Comté	9,00 €	9,00 €
Les Fragonard de Besançon	35,00 €	35,00 €
Catalogue Bronzino	25,00 €	25,00 €
Catalogue La momie aux amulettes	14,00 €	14,00 €
Catalogue Pierre-Adrien Pâris	39,00 €	39,00 €
Catalogue Grete Stern	32,00 €	32,00 €
Donation Maria Catherine Boutterin	5,00 €	5,00 €
Donation Jacqueline Besson	5,00 €	5,00 €
De Bellini à Bonnard	10,00 €	10,00 €
Lartigue ou le plaisir de la photographie	15,00 €	15,00 €
Le Renault de Doisneau	15,00 €	15,00 €
De Vesontio à Besançon	22,00 €	22,00 €
Invention et transgression, le dessin au XXI <sup>ème</sup> siècle	29,90 €	29,90 €
La levrette et le financier	2,00 €	2,00 €
Alphonse Voisin Delacroix	2,00 €	2,00 €
Elèves d'Ingres Dessins	2,00 €	2,00 €
Paradis bisontin (catalogue de la statuaire)	2,00 €	2,00 €
L'enfant oublié (le gisant de Bourgogne et le mécénat de Mahaut d'Artois en Franche-Comté au XIV <sup>ème</sup> siècle)	2,00 €	2,00 €
Les Aïnus (Aborigènes du Japon)	2,00 €	2,00 €
Nos petites Amériques (collections amérindiennes des musées de Franche-Comté)	2,00 €	2,00 €
Collections du Haut Moyen-Age	2,00 €	2,00 €
20 000 m <sup>3</sup> d'Histoire	5,00 €	5,00 €
Catalogue Bernard Plossu	Nouveau	35,00 €
Jacques-Henri Lartigue carnets d'été	25,00 €	25,00 €
Les Fragonard de Besançon	35,00 €	35,00 €
Albert Gleizes	2,00 €	2,00 €

LIBELLE ARTICLES	Tarifs 2009 TTC	Propositions 2010 TTC
<b>Objets et ouvrages</b>		
Toise Théophil	18,00 €	18,00 €
Sucette de notre enfance	1,00 €	0,50 €
Affiche l'histoire d'une ville	1,00 €	1,00 €
Affiche expositions temporaires	3,00 €	3,00 €
Carte vœux multiple à cocher	1,00 €	1,00 €
Cartes Paul Ebner	1,00 €	1,00 €
Cartes postales Musée du Temps	1,00 €	1,00 €
CP diverses EMJ	1,00 €	1,00 €
Crayon de papier	1,00 €	1,00 €
Porte-clés globe	1,00 €	1 00 €
Roudoudou	1,00 €	1,00 €
Carte de vœux crayon dé je t'aime	1,00 €	1,50 €
Colle parfumée	1,00 €	1,50 €
Affiche plan relief cérémonie	2,00 €	2,00 €
Ballon arc en ciel 23 cm	2,00 €	2,00 €
CP Vauban sans timbre avec env.	2,00 €	2,00 €
Eventail Musée du Temps	2,00 €	2,00 €
Fèves l'Or du Temps (nouveau)	2,00 €	2,00 €
Pince-mi pince-moi	2,00 €	2,00 €
Ressort La Terre	2,00 €	2,00 €
Toupie bois cascadeuse, toupie conique diam 50 grande, toupie led	2,00 €	2,00 €
Bougie compte heure	3,00 €	3,00 €
Carnet motif brodé	3,00 €	3,00 €
Carnet Musée du Temps petit	3,00 €	3,00 €
Crayon géant montres	3,00 €	3,00 €
Globe boule à suspendre	3,00 €	3,00 €
Mini casse-tête	3,00 €	3,00 €
Minuteur modèles assortis	3,00 €	3,00 €
Porte clé sablier	3,00 €	3,00 €
Règle 20 cm en bois	3,00 €	3,00 €
Souris MS077	3,00 €	3,00 €
Tiptop porte-photo magnétique	3,00 €	3,00 €
Toupie bois balladeuse	3,00 €	3,00 €
Toupie personnage	2,00 €	3,00 €
Mini poster le lièvre et la tortue	4,00 €	3,50 €
Porte-plume en bois plume acier	4,00 €	3,50 €
Encre de chine	3,00 €	3,80 €
Boîte dents lait bois petite 35	4,00 €	4,00 €
Bracelet Papa je t'aime (silicone)	4,00 €	4,00 €

LIBELLE ARTICLES	Tarifs 2009 TTC	Propositions 2010 TTC
Dé les armes Besançon, Quai Besançon, Musée du Temps	4,00 €	4,00 €
Emploi du temps manchots	4,00 €	4,00 €
Porte clé tournevis	4,00 €	4,00 €
Sept familles jeu d'hier	4,00 €	4,00 €
Bougie atelier horloger	4,00 €	4,50 €
Boîte à temps anamorphose	5,00 €	5,00 €
Carnet des îles intimes	5,00 €	5,00 €
Cartes dessiner la France	5,00 €	5,00 €
Fin de soirée les allumettes, les charades, les rébus	5,00 €	5,00 €
Mini bâtisseur jeu d'hier	5,00 €	5,00 €
Porte clés globe terrestre	5,00 €	5,00 €
Porte-cartes anniversaire	5,00 €	5,00 €
Support globe, bois	5,00 €	5,00 €
Globe terrestre gonflable	7,00 €	5,60 €
Boîte dents lait bois grande 45	6,00 €	6,00 €
Cal anniversaires enfants, les oies, Pauli Ebner	6,00 €	6,00 €
Minuteur digital œuf argent MD	6,00 €	6,00 €
Pend. argent modèles divers + chaîne	6,00 €	6,00 €
Pendule de Newton petit MD	6,00 €	6,00 €
Réveil midi à 14 h	6,00 €	6,00 €
Sujet à suspendre étoile ou lune	6,00 €	6,00 €
Temps carrément n° 2	6,00 €	6,00 €
Carte disque conjugaison 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> groupe	6,00 €	6,45 €
Carte disque les auxiliaires	5,00 €	6,45 €
Carte disque multiplication	6,00 €	6,45 €
Bague acidulée lutine B56	7,00 €	7,00 €
Loupe à oeil alu n° 2.5 - 4x	7,00 €	7,00 €
Robot petit rouge gris MS406, voiture spatiale	7,00 €	7,00 €
Sac de l'Année	6,00 €	7,00 €
8 craies de trottoir	7,00 €	7,50 €
La collection de Gertrude	9,00 €	7,50 €
Boîte petite souris LCL	8,00 €	8,00 €
Boussole Paris	8,00 €	8,00 €
Calendrier grossesse	8,00 €	8,00 €
Calendrier laiton 50 ans 5,5 cm	8,00 €	8,00 €
Carnet blank page	8,00 €	8,00 €
Carte à trésor pour cadeaux	8,00 €	8,00 €
Elastique marque page	8,00 €	8,00 €
Horloge coccinelle	8,00 €	8,00 €

LIBELLE ARTICLES	Tarifs 2009 TTC	Propositions 2010 TTC
Min. culbuto animaux	8,00 €	8,00 €
Min. oeuf argent mat MD	8,00 €	8,00 €
Minuteur souris LCL	8,00 €	8,00 €
haMobiles photos	8,00 €	8,00 €
Srap Téléphone + Foulard	8,00 €	8,00 €
Sablier buis	4,00 €	8,20 €
Globe du voyageur en boîte	9,00 €	9,00 €
Globe Exploration 8 cm à sus.	9,00 €	9,00 €
Globe Vaug. noir/ivoire petit 12	9,00 €	9,00 €
Horloge «prendre le temps», Kid	9,00 €	9,00 €
Minuteur digital acier LCL	9,00 €	9,00 €
Pend. acidulé lutine P60	9,00 €	9,00 €
Porte-clés robot LCL	9,00 €	9,00 €
Support de globe à suspendre	9,00 €	9,00 €
60 craies	9,00 €	9,50 €
Horloge puzzle «j'apprends l'heure»	10,00 €	9,50 €
Ballon petit 8,5 cm	10,00 €	10,00 €
aautoCalendrier perpétuel doré D55MM	9,00 €	10,00 €
CD engrenages & manivelles	10,00 €	10,00 €
Globe exploration	10,00 €	10,00 €
Globe R. Vaugondy en boîte 8,5 cm petit	10,00 €	10,00 €
Mini pendule enfant	10,00 €	10,00 €
Vision du monde	10,00 €	10,00 €
Presse fleurs 10 x 10 cm	10,00 €	10,00 €
Triomphe méthode Vauban	10,00 €	10,00 €
Vaisseau OVNI	10,00 €	10,00 €
BO pendante lune étoile	11,00 €	11,00 €
Calendrier marbre petit diam 75	11,00 €	11,00 €
Carnet pacs	11,00 €	11,00 €
Grand sac prendre le temps	11,00 €	11,00 €
Horloge chocolat	11,00 €	11,00 €
Loto ancien	11,00 €	11,00 €
Miniature tableau «bébé»	11,00 €	11,00 €
Mobile Métamorphose	11,00 €	11,00 €
Toise escargot	11,00 €	11,00 €
Bracelet montre senestre femme ou homme	12,00 €	12,00 €
Cadeaux table feutrine	12,00 €	12,00 €
Globe Vaug. noir/ivoire grand 18	18,00 €	12,00 €
Globe Vaug. noir/ivoire moyen 14	12,00 €	12,00 €
Pend. lièvre argent + chaîne ou lune étoile + chaîne	12,00 €	12,00 €

<b>LIBELLE ARTICLES</b>	<b>Tarifs 2009 TTC</b>	<b>Propositions 2010 TTC</b>
Pendule de Newton grand MD	12,00 €	12,00 €
Porte clé organisateur	12,00 €	12,00 €
Bague pastille lutine B20	13,00 €	13,00 €
Carnet kill time 60 pages	13,00 €	13,00 €
rin0CD sablier	13,00 €	13,00 €
Globes kit Ainsi va le monde	13,00 €	13,00 €
Marteau horloger acier 50 mm	13,00 €	13,00 €
Mini cal perpé métal	13,00 €	13,00 €
Objet méca critter ou Katita	13,00 €	13,00 €
Pendule à l'envers	13,00 €	13,00 €
Sabliers sigles Musée du Temps (nouveau)	nouveau	13,50 €
Minuteur toise MD	14,00 €	14,00 €
Pend. ampoule quartz + chaîne	14,00 €	14,00 €
Puzzle haute mer avec sablier	14,00 €	14,00 €
Réveil garçon ressort LCL	14,00 €	14,00 €
Toise Théo	14,00 €	14,00 €
Cadrans de la Révolution	15,00 €	15,00 €
Décisionnaire DESTINO avec led	15,00 €	15,00 €
Mètre de la mode	15,00 €	15,00 €
Mobile avions en kit	15,00 €	15,00 €
Sablier triple 3-4-5 minutes	15,00 €	15,00 €
Sabliers colorés petit modèle	15,00 €	15,00 €
Sablier verre blanc ou noir ou rouge 30 min MD	12,00 €	15,50 €
Album photo pacs	16,00 €	16,00 €
Bracelet anniversaire set de 10	16,00 €	16,00 €
Bracelets bonne année 8 (silicone)	16,00 €	16,00 €
Bracelets multiplication 10 (silicone)	16,00 €	16,00 €
Fusée spatiale	16,00 €	16,00 €
Pend. clocher comtois + chaîne	16,00 €	16,00 €
Réveil de voyage	16,00 €	16,00 €
Réveil homme ressort LCL	16,00 €	16,00 €
Bracelet étoile et pierre	17,00 €	17,00 €
Cadre photo arbre généalogique	17,00 €	17,00 €
Moulage petit buste Victor Hugo	15,00 €	17,00 €
Robot bleu ou robot radio	17,00 €	17,00 €
Vaisseau Spatial avec robot	17,00 €	17,00 €
Calendrier CAL1 Boîte comptoir des Indes façon cuir	18,00 €	18,00 €
Globe terre et cieux 1551	18,00 €	18,00 €
Mètre «2000 ans d'histoire» ou invention	18,00 €	18,00 €
Paire mini globes terre & cieux	16,00 €	18,00 €

LIBELLE ARTICLES	Tarifs 2009 TTC	Propositions 2010 TTC
Réveil	18,00 €	18,00 €
Réveil métal 4 fonctions MD	18,00 €	18,00 €
Horloge holo pissenlit MD	19,00 €	19,00 €
Mobile goélette	19,00 €	19,00 €
Thermomètre NOYO	19,00 €	19,00 €
Carreau céramique citation 15 x 15 cm	20,00 €	20,00 €
Guirlande B.A. et J.N.	20,00 €	20,00 €
Mètre histoire de l'art	20,00 €	20,00 €
Quatrième dimension/V.SKODA	20,00 €	20,00 €
Calendrier boîte bois 50 ans	22,00 €	22,00 €
Mobile soleil	22,00 €	22,00 €
Réveil avion LCL	22,00 €	22,00 €
Riflessi.../Vladimir Skoda	22,00 €	22,00 €
Réveil robot arti. métal chromé	23,00 €	23,00 €
Sablier laiton h 80	23,00 €	23,00 €
Calendrier CAL7 Boîte comptoir des Indes façon cuir	25,00 €	25,00 €
Globe R. Vaugondy en boîte 14 cm	25,00 €	25,00 €
Mobile fontaine	25,00 €	25,00 €
Revue de l'Horlogerie Ancienne AFAHA	25,00 €	25,00 €
Album photo mariage	27,00 €	27,00 €
Calendrier boîte bois 50 ans	20,00 €	28,00 €
Calendrier de l'avent	20,00 €	28,00 €
Collier symbolique en argent	28,00 €	28,00 €
Besançon Horloger 1793-1914	29,00 €	29,00 €
Carreau céramique boucle du Doubs	29,00 €	29,00 €
Horloge	30,00 €	30,00 €
Montre oeil du temps AM	30,00 €	30,00 €
Star Globe	27,00 €	30,00 €
Star pocket chercheur d'étoiles	30,00 €	30,00 €
Globe argent 13 cm MD	32,00 €	32,00 €
Horloge directoriale	32,00 €	32,00 €
Manège boule du Monde	32,00 €	32,00 €
Calendrier de l'Avent littéraire	33,00 €	33,00 €
Calendrier au fil du temps	34,00 €	34,00 €
Puzzle globe	34,00 €	34,00 €
Horloge	35,00 €	35,00 €
Horloge Classic	35,00 €	35,00 €
Montre Musée du Temps Swatch	35,00 €	35,00 €
Sabliers colorés grands modèles	35,00 €	35,00 €
Avion pendule GM	40,00 €	40,00 €

LIBELLE ARTICLES	Tarifs 2009 TTC	Propositions 2010 TTC
Cadrans solaires	40,00 €	40,00 €
Horloge	40,00 €	40,00 €
Le Comput Ecclésiastique/AFAHA	40,00 €	40,00 €
Planétaire Planética	35,00 €	40,00 €
Socle tournant de 9 tournevis	40,00 €	40,00 €
Pendule lunaire Galilée	42,00 €	42,00 €
Coffret bois de 9 tournevis	45,00 €	45,00 €
Semainier horloge maison	47,00 €	47,00 €
Sablier 30 mn en bois	45,00 €	45,00 €
Sablier 1H en bois	50,00 €	50,00 €
Balancier	50,00 €	50,00 €
Ballon format 32 cm	50,00 €	50,00 €
Balancier bonhomme de neige ou étoile messagère ou Père Noël	45,00 €	60,00 €
Le Monde Magnétic	60,00 €	60,00 €
Père Noël à ski balancier	60,00 €	60,00 €
Horloge	66,00 €	66,00 €
L'aventure de la montre à quartz	73,00 €	73,00 €
Pendules du mobilier national	77,00 €	77,00 €
Globe serre-livres la paire	80,00 €	80,00 €
Montre 0007 Musée Temps/Prost Design	80,00 €	80,00 €
Montre du contre la montre	80,00 €	80,00 €
Montre Vauban / WEAL'S Concept-Musée du Temps	80,00 €	80,00 €
Coucou digital avec led MD	85,00 €	80,00 €
Globe argent 25 cm MD	85,00 €	85,00 €
Moulage buste Victor Hugo Rodin	75,00 €	90,00 €
Montre senestre femme ou homme	100,00 €	100,00 €
Globe argent 30 cm MD	110,00 €	110,00 €
Globe Mercator 32 cm sur pied	120,00 €	120,00 €
Globe Webber Costello 32 cm	120,00 €	120,00 €
Sphère armillaire	130,00 €	130,00 €
Berner Watch Dictionary	180,00 €	180,00 €
Globe terrestre «homeworld»	230,00 €	230,00 €

Les frais d'expédition pour un objet seront facturés de 5 € à 10 € selon le poids de l'objet.

#### **E. Tarif des prestations techniques effectuées par l'atelier de moulage des musées**

25 €/heure ou 33 €/heure selon la complexité de réalisation du moule et selon la difficulté et la subtilité d'exécution de la patine (identiques à 2009), 15 € de matériel pour la réalisation de petits modèles et 30 € pour les grands modèles.

**F. Salles Musée du Temps - Tarifs de mise à disposition**

Le Musée du Temps dispose d'espaces ponctuellement demandés par l'Office de Tourisme ou par des organismes proposant des séminaires ou colloques à Besançon.

Sont concernées la Salle des Partenaires, la Salle de la Tenture et la Cour du Palais Granvelle :

Tarif de location :

Lieu	Tarifs 2009		Tarifs 2010	
	½ journée durant les horaires d'ouverture	Hors ouverture du musée (soirée) Forfait ne comprenant pas la visite obligatoire (durée 3 heures)	½ journée durant les horaires d'ouverture	Hors ouverture du musée (soirée) Forfait ne comprenant pas la visite obligatoire (durée 3 heures)
Salle des Partenaires sans mise à disposition de matériel (chaises, tables...)	200,00 € TTC	300,00 € TTC	500,00 € TTC	800,00 € TTC
Salle de la Tenture (Nouveau)				3 000,00 € TTC
Cour du Palais Granvelle sans matériel		1 500,00 € TTC		3 000,00 € TTC

Le règlement d'occupation de ces salles sera fixé par arrêté municipal.

**G. Salles Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie (nouveau)**

Lieu	Tarifs 2010
Salle XIX <sup>ème</sup> siècle sans mise à disposition de matériel (chaises, tables...)	3 000,00 € TTC
Atrium	3 000,00 € TTC

**H. Tours bastionnées des Cordeliers et de Chamars (nouveau)**

Lieu	Tarif hors association proposé pour 2010 par journée	Tarif associatif proposé pour 2010 par journée
Tour bastionnée des Cordeliers (les 2 salles : rez-de-chaussée et étage)	200,00 € TTC	100,00 € TTC
Tour bastionnée de Chamars (les 2 salles : rez-de-chaussée et étage)	200,00 € TTC	100,00 € TTC
Forfait nettoyage	51,50 € TTC	51,50 € TTC
Participation entretien et aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	51,50 € TTC	51,50 € TTC
Clefs perdues	30,00 € TTC	30,00 € TTC

La gratuité de la location des salles des tours bastionnées des Cordeliers et de Chamars peut être accordée par le Maire ou l'Adjoint Délégué :

- pour les manifestations organisées par les administrations d'Etat, les collectivités territoriales et établissements publics ;
- pour les manifestations culturelles et artistiques soutenues par la Ville ;
- pour les manifestations ou associations dont l'objet rentre dans le cadre de la valorisation du patrimoine fortifié par Vauban à Besançon.

Le tarif associatif s'applique aux associations Loi 1901 et par extension aux partis politiques, aux comités d'entreprise et aux syndicats.

## XXVII - Musées de la Citadelle - Muséum d'Histoire Naturelle

### Fixation de tarifs de ventes d'animaux domestiques

Le jardin zoologique présente à la petite ferme des animaux domestiques.

Conformément à la législation, seuls ceux-ci peuvent être proposés à la vente. Les espaces de présentation sont prévus pour un nombre précis d'individus, le surplus issu de la reproduction est cédé à des particuliers d'après le barème ci-après :

		2009	2010	% augm.
<b>Paon bleu</b>	<i>jeunes paons non sexés</i>	30 €	30 €	0
	<i>paons sexés &gt; 1 an</i>	40 €	40 €	0
<b>Poule Nègre soie</b>	<i>petits (1 à 2 mois)</i>	4 €	4 €	0
<b>Poules Brahma</b>	<i>moyens (3 à 4 mois)</i>	6 €	6 €	0
	<i>sub-adulte (5 à 6 mois)</i>	8 €	8 €	0
	<i>adulte (7 à 21 mois)</i>	10 €	10 €	0
	<i>réforme (&gt; 21 mois)</i>	8 €	8 €	0
<b>Cobaye</b>	<i>jeune et adulte (&lt; 2 ans)</i>	8 €	8 €	0
	<i>réforme (&gt; 2 ans)</i>	5 €	5 €	0
<b>Lapin nain</b>	<i>jeune et adulte (&lt; 2 ans)</i>	16 €	16 €	0
	<i>réforme (&gt; 2 ans)</i>	8 €	8 €	0
<b>Lapin grande race</b>	<i>Tous âges</i>	20 €	20 €	0
<b>Chèvre naine</b>	<i>jeune et adulte</i>	80 €	80 €	0
	<i>réforme (&gt; 4 ans)</i>	50 €	50 €	0
<b>Bouc nain</b>	<i>jeune et adulte</i>	30 €	30 €	0
	<i>réforme (&gt; 4 ans)</i>	20 €	20 €	0
<b>Brebis (ttes races)</b>	<i>jeune et adulte</i>	80 €	80 €	0
	<i>réforme (&gt; 4 ans)</i>	50 €	50 €	0
<b>Bélier (ttes races)</b>	<i>jeune et adulte</i>	50 €	50 €	0
	<i>réforme (&gt; 4 ans)</i>	30 €	30 €	0
<b>Lama femelle</b>	<i>jeune et adulte</i>	900 €	900 €	0
<b>Lama mâle</b>	<i>jeune et adulte</i>	300 €	300 €	0

**XXVIII - Bibliothèques****A. Droits d'abonnement tous supports**

Depuis l'inauguration du Centre Mandela et afin de rendre son fonctionnement le plus simple possible pour les usagers, la carte est commune aux deux structures et s'aligne sur l'année scolaire. En conséquence, les tarifs appliqués actuellement le seront exceptionnellement jusqu'au 31 août 2009. De nouveaux tarifs seront fixés lors du premier semestre 2010 pour l'année 2010-2011.

	<b>Tarifs 2009</b>	<b>Proposi- tions 2010</b>	<b>% Augm.</b>
<i>a) Abonnement annuel :</i>			
. moins de 18 ans : Besançon et Grand Besançon Autres	gratuit 16,00 €	gratuit 16,00 €	0
. à partir de 18 ans : Besançon et Grand Besançon Autres	8,00 € 16,00 €	8,00 € 16,00 €	0 0
- Besançon et Grand Besançon, bénéficiaires des minima sociaux	4,00 €	4,00 €	0
- Détenteurs de la Carte Avantage Jeune (CAGB et hors CAGB)	Gratuit	Gratuit	
- Associations et institutions de Besançon exclusivement : sur autorisation du directeur des Bibliothèques après avoir complété le formulaire disponible dans chaque bibliothèque	Gratuit	Gratuit	
<i>b) Impression et photocopie :</i>			
. A4 - noir et blanc (unité)	0,15 €	0,15 €	0
. A4 - couleur (unité)	0,30 €	0,30 €	0
. Cartes nominatives			
- 20 unités	3,00 €	3,00 €	0
- 40 unités	6,00 €	6,00 €	0
- 60 unités	9,00 €	9,00 €	0
Facturation des documents non rendus :			
. livres de poches, livres d'enfant, BD, revues	12,00 €	12,00 €	0
. nouveaux romans, essais documentaires, CD, livres, partitions,	20,00 €	20,00 €	0
. beaux livres, ouvrages reliés avec planches, DVD	50,00 €	50,00 €	0
Remplacement d'une carte perdue	1,50 €	1,50 €	0
Remplacement de la carte de vie quotidienne	8,00 €	8,00 €	0

**B. Droits pour reproductions réservées aux activités de recherche**

Tarifs identiques à 2009

**1) Reproductions de travail**

	<b>2009</b>	<b>Propositions 2010</b>	
<b>Impression d'après microfilm ou image numérisée sur papier A4</b> A4 noir et blanc	1,00 € l'unité	1,00 € l'unité	
<b>Impression d'après microfilm ou image numérisée sur papier A4</b> A4 couleurs d'après fichier numérisé	2,00 € l'unité	2,00 € l'unité	
Images numérisées fournies sur CD	Images : - de 1 à 50 vues - l'unité - de 51 à 100 vues - de 101 à 500 vues - 501 vues et plus par tranche de 100 vues supplémentaires Support CD	0,50 € 25,00 € 50,00 € 50,00 € + 5,00 € 4,50 €	0,50 € 25,00 € 50,00 € 50,00 € + 5,00 € 4,50 €
Envoi par mail 5 fichiers jpeg maxi (basse définition)	Gratuit	Gratuit	

**2) Droits pour publication**

Images numérisées fournies sur CD	Images	20,00 € l'unité
-----------------------------------	--------	-----------------

**C. Divers**

		<b>2009</b>	<b>Propositions 2010</b>	<b>Augm.</b>
Frais de port pour envoi de reproductions	France (pour un envoi de 500 g maximum)	3,00 €	3,00 €	0
	Etranger (pour un envoi de 500 g maximum)	5,00 €	5,00 €	0
Frais de port pour envoi de photocopies	Forfaitaire	1,50 €	1,50 €	0
Frais de banque (si le paiement est effectué par un correspondant non européen)	Forfaitaire	3,00 €	3,00 €	0
Prêt inter-bibliothèques	en France	6,00 €	6,00 €	0
	Union Européenne zone euro	8,00 €	8,00 €	0
	Grande Bretagne	21,00 €	21,00 €	0
	Autres pays	Coût réel	Coût réel	0

**XXIX - École Régionale des Beaux-Arts**

Les tarifs d'inscription au concours ayant augmenté de 6,6 % en 2009, il est proposé de reconduire en 2010 les tarifs 2009. Pour les photocopies, le monnayeur n'acceptant pas plusieurs types de pièces, le tarif supérieur serait à 0,10 €, soit doublé, ce qui est difficilement envisageable.

**A. Droits d'inscription aux concours et commissions d'entrée :** 16 € non remboursables quel que soit le motif.

**B. Photocopies pour les étudiants de l'École Régionale des Beaux-Arts :** 0,05 € (tarif unitaire pour les photocopies format A3 ou A4 effectuées sur les copieurs de l'établissement).

**XXX - Développement Local****Occupations commerciales du domaine public**

	2009	Propositions 2010	Augm.	
Manifestation Instants Gourmands	Chalet de 3 m	16 €	16 €	0 %
	Chalet de 4 m		20 €	nouveau
	Chalet de 6 m		30 €	nouveau
Manifestation Marché de Noël	Chalet de 3 m	100 €	100 €	0 %
	Chalet de 4 m		125 €	nouveau
	Chalet de 6 m		150 €	nouveau
Braderies d'été et d'automne		2,06 € le m linéaire	2,10 € le m linéaire	1,94 %

**POLE VIE SOCIALE ET CITOYENNETÉ****XXXI - Vie des Quartiers****a) Salles gérées par la Direction Vie des Quartiers - Maisons de quartier**

Salles de réunions	2009		Propositions 2010		
	Tarif asso- ciatif	Tarif hors associa- tion	Tarif asso- ciatif	Augm.	Tarif hors asso- ciation
<b>Salles des Maisons de Quartiers municipales Montrapon/Fontaine Ecu - Grette/Butte - Planoise (Centre Nelson Mandela)</b>					
o la journée	49,50 €	99,00 €	49,50 €	0 %	99,00 €
o la demi-journée	29,50 €	59,00 €	29,50 €	0 %	59,00 €
o participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	15,50 €	15,50 €	15,50 €	0 %	15,50 €
Alignement des tarifs sur les salles de même contenance gérées par les Moyens Associatifs					

Salles de réunions	2009		Propositions 2010		
	Tarif associatif	Tarif hors association	Tarif associatif	Augm.	Tarif hors association
<b>Centre Nelson Mandela : salle polyvalente (242 m²)</b>					
<b>Réunions</b>					
o la journée	180,00 €	360,00 €	180,00 €	0 %	360,00 €
o la demi-journée	136,00 €	272,00 €	136,00 €	0 %	272,00 €
o participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	51,50 €	51,50 €	51,50 €	0 %	51,50 €
<b>Manifestations festives</b>					
o samedi ou veille de jour férié	327,50 €	655,00 €	327,50 €	0 %	655,00 €
o un autre jour	240,00 €	480,00 €	240,00 €	0 %	480,00 €
o participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	51,50 €	51,50 €	51,50 €	0 %	51,50 €

Il est précisé que ces salles ne peuvent être louées ou mises à disposition à des personnes individuelles.

La gratuité des salles des maisons de quartier municipales peut être accordée par le Maire ou l'Adjoint :

- pour les manifestations ou associations dont l'objet rentre dans le cadre de l'animation des quartiers et/ou des projets de quartiers concernés
- pour les manifestations organisées par les administrations d'Etat, les collectivités territoriales et établissements publics ainsi que les associations regroupant les agents de la Ville de Besançon
- pour les manifestations dont les bénéfices sont reversés à des œuvres caritatives.

#### b) Salles gérées par la Direction Vie des Quartiers - Service des Moyens Associatifs

Salles associatives	2009		Propositions 2010		
	Tarif Associatif	Tarif hors association	Tarif associatif	Augm.	Tarif hors association
<b>Salles de réunions</b>					
<b>1. Grandes salles (200 places et plus)</b>					
Battant - Malcombe					
pour une journée	180,00 €	360,00 €	180,00 €	0 %	360,00 €
pour une demi-journée	136,00 €	272,00 €	136,00 €	0 %	272,00 €
participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	51,50 €	51,50 €	51,50 €	0 %	51,50 €
Caution salles Battant et Malcombe (pour utilisation matériel scénique et sonorisation) : 335 €					

Salles associatives	2009		Propositions 2010		
	Tarif Associatif	Tarif hors association	Tarif associatif	Augm.	Tarif hors association
<b>2. Salles moyennes</b> Espace Renée et Jules Rose (2 salles) Centre 1901 (Les Fougères) Fort de Bregille (Salle du Manège - Salle du Fort) Centre Pierre Mendès-France (3 salles) / rue Berlioz (1 salle) /17, rue Haag (1 salle) Les Quatre Vents (1 salle), Espace Associatif S. de Beauvoir (2 salles), Les Montboucons (1 salle)					
pour une journée	49,50 €	99,00 €	49,50 €	0 %	99,00 €
pour une demi-journée	29,50 €	59,00 €	29,50 €	0 %	59,00 €
participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	15,50 €	15,50 €	15,50 €	0 %	15,50 €
<b>Salles d'expositions</b> <i>Ancienne Poste</i> (tarif à la journée)					
occupation de 1 à 3 jours	41,50 €	83,00 €	41,50 €	0 %	83,00 €
occupation de 4 à 7 jours	15,50 €	15,50 €	15,50 €	0 %	15,50 €
participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	36,50 €	36,50 €	36,50 €	0 %	36,50 €
<b>Salle des Fêtes, soirées dansantes</b> Bregille - Fort ou salle du Manège					
1 jour	236,00 €	472,00 €	236,00 €	0 %	472,00 €
la journée supplémentaire	117,50 €	235,00 €	117,50 €	0 %	235,00 €
participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	51,50 €	51,50 €	51,50 €	0 %	51,50 €
Pénalité en cas de dépassement horaire au-delà de 3 heures du matin - par heure	134,00 €	134,00 €	134,00 €	0 %	134,00 €
Caution : Identique au montant de la location pratiquée, elle ne sera demandée que pour les manifestations susceptibles de présenter des risques : spectacles (y compris sportifs), soirées dansantes, repas et repas dansants					
<b>Salle de danse</b> <b>Espace Associatif Simone de Beauvoir</b>					
pour une demi-journée	15,50 €	31,00 €	15,50 €	0 %	31,00 €
pour une journée	25,50 €	51,00 €	25,50 €	0 %	51,00 €
par journée supplémentaire	nouveau	nouveau	19,00 €		38,00 €
Participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	15,50 €	15,50 €	15,50 €	0 %	15,50 €
<b>Malcombe</b>					
utilisation samedi ou veille de jour férié	419,00 €	838,00 €	419,00 €	0 %	838,00 €
utilisation un autre jour	362,50 €	725,00 €	362,50 €	0 %	725,00 €
participation au frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	51,50 €	51,50 €	51,50 €	0 %	51,50 €
Pénalité en cas de dépassement horaire au-delà de 3 heures du matin (soirée dansante) - Par heure	134,00 €	134,00 €	134,00 €	0 %	134,00 €
<b>Caution</b> : identique au prix de location pratiqué, elle ne sera demandée que pour les manifestations susceptibles de présenter des risques : spectacles (y compris sportifs), soirées dansantes, repas et repas dansants					

La gratuité de location des salles du Kursaal ou le tarif minimum «Participation aux frais de fonctionnement» peuvent être accordés par le Maire ou l'Adjointe Déléguée, en fonction du projet présenté (manifestations d'intérêt général, caritatives,...) pour les manifestations suivantes :

- les manifestations organisées par les administrations d'État, les collectivités territoriales et établissements publics ainsi que par le COS de la Ville de Besançon et l'ASTB,
- les manifestations associatives dont les bénéficiaires sont reversés à des œuvres caritatives,
- les manifestations associatives organisées en direction de personnes en difficulté (par ex : vente d'objets d'occasion),
- les manifestations festives organisées par les associations œuvrant pour une meilleure cohésion sociale
- les associations pour leurs colloques, congrès ou séminaires contribuant fortement au rayonnement de la Ville au niveau régional, national ou à l'étranger.

Dans le cas du tarif minimum, il est proposé une participation aux frais de fonctionnement selon le barème suivant :

Tarif journalier	2009	Propositions 2010	Augm.
Grand Kursaal	133,00 €	134,00 €	0,75 %
Petit Kursaal	99,00 €	100,00 €	1,01 %
Colard	66,50 €	67,00 €	0,75 %
Proudhon	77,00 €	77,00 €	0,00 %
Ory	77,00 €	77,00 €	0,00 %
Risset	33,00 €	33,00 €	0,00 %
Thévenot	16,50 €	16,70 €	1,21 %
Pellegrin	16,50 €	16,70 €	1,21 %
Bidault	16,50 €	16,70 €	1,21 %
Foyer de la Danse	33,00 €	33,00 €	0,00 %

### c) Kursaal

#### 1. Grande salle et Petit Kursaal

	2009		Propositions 2010			
	Tarif hors assoc.	Tarif associatif	Tarif hors assoc.	Augment.	Tarif associatif	Augment.
Grand Kursaal - par heure d'immobilisation	103,50 €	51,50 €	104,50 €	0,97 %	52,00 €	0,97 %
Petit Kursaal - par heure d'immobilisation	85,50 €	51,50 €	86,00 €	0,58 %	52,00 €	0,97 %
Cuisine - forfait	257,50 €	257,50 €	260,00 €	0,97 %	260,00 €	0,97 %
En sus des heures d'immobilisation : Forfait aménagement/rangement/entretien par les agents du Kursaal : maximum 4 heures du tarif horaire correspondant						

**Grand Kursaal - déjeuner-dîner dansant / spectacle / expositions / manifestations diverses**

Forfait	Forfait tarif hors associatif			Forfait tarif associatif		
	2009	2010	Evolution	2009	2010	Evolution
	1 800 €	1 818 €	1 %	1 000 €	1 010 €	1 %

Ce forfait correspond à 13 heures d'immobilisation de la salle + 2 heures de montage/ démontage/ entretien + forfait utilisation de la cuisine.

**Petit Kursaal - conférences / projections**

Forfait	Forfait tarif hors associatif			Forfait tarif associatif		
	2009	2010	Evolution	2009	2010	Evolution
Forfait ½ journée (5 h)	427,50 €	432,00 €	1,05 %	257,50 €	260,00 €	0,97 %
Forfait journée (10 h)	855,00 €	863,00 €	0,94 %	515,00 €	520,00 €	0,97 %
Forfait soirée (3 h)	256,50 €	259,00 €	0,97 %	154,50 €	156,00 €	0,97 %

En cas de projection de film(s) 35 mm, il convient de facturer en plus, de une à trois heures au tarif «hors associatif» ou «associatif», correspondant au temps de montage/démontage du ou des films par le projectionniste du Kursaal.

Les forfaits sont calculés sur la base des taux horaires «hors associatif» ou «associatif».

**2. Salles Pellegrin, Thevenot, Bidault, Foyer de la Danse**

Salles	Immobilisation de la salle pendant 5 heures			Immobilisation de la salle pendant 10 heures		
	2009	Propos. 2010	Augm.	2009	Propos. 2010	Augm.
Amélie Pellegrin	18,50 €	18,70 €	1,08 %	35,50 €	35,90 €	1,13 %
Marcel Thévenot	22,50 €	22,70 €	0,89 %	43,00 €	43,50 €	1,16 %
Robert Bidault	27,50 €	27,70 €	0,73 %	56,00 €	56,60 €	1,07 %
Foyer de la Danse	38,50 €	38,70 €	0,52 %	77,00 €	77,80 €	1,04 %

**3. Salles Proudhon et Ory**

Tarif hors associatif	Immobilisation 5 h			Immobilisation 10 h		
	2009	Propos. 2010	Augm.	2009	Propos. 2010	Augm.
Réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès	182,00 €	183,00 €	0,55 %	272,00 €	274,00 €	0,74 %
Expositions, bourses, animations, salons	INOPERANT			200,00 €	202,00 €	1,00 %
Tarif associatif	2009	Propos. 2010	% Augm.	2009	Propos. 2010	% Augm.
Réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès	109,00 €	110,00 €	0,92 %	153,00 €	154,00 €	0,65 %
Expositions, bourses, salons, animations	INOPERANT			96,50 €	97,00 €	0,52 %

**4. Salles Colard - Risset**

Tarif hors associatif	Immobilisation 5 h			Immobilisation 10 h		
	2009	Propos. 2010	% Augm.	2009	Propos. 2010	% Augm.
Réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès	137,00 €	138,00 €	0,73 %	180,50 €	182,00 €	0,83 %
Tarif associatif	Immobilisation 5 h			Immobilisation 10 h		
	2009	Propos. 2010	% Augm.	2009	Propos. 2010	% Augm.
Réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès	80,00 €	80,80 €	1,00 %	107,00 €	108,00 €	0,93 %

**5. Colloques, congrès, séminaires**

Il est proposé de ne pas modifier les taux de remise de 20 % (tarif hors associatif) et 60 % (tarif associatif) adoptés l'an dernier.

SALLES	Montants unitaires de location au tarif hors associatif		Propositions 2010 avec application des pourcentages de remise	
	2009	2010	Hors associatif remise 20 % 2010	Associatif remise 60 % 2010
Grand Kursaal	1 800,00 €	1 818,00 €	1 454,40 €	727,20 €
Petit Kursaal	855,00 €	863,00 €	690,40 €	345,20 €
Salle Colard	180,50 €	182,00 €	145,60 €	72,80 €
Salle Proudhon	272,00 €	274,00 €	219,20 €	109,60 €
Salle Ory	272,00 €	274,00 €	219,20 €	109,60 €
Salle Risset	180,50 €	182,00 €	145,60 €	72,80 €
Salle Marcel Thévenot	43,00 €	43,50 €	34,80 €	17,40 €
Salle Amélie Pellegrin	35,50 €	35,90 €	28,72 €	14,36 €
Salle Robert Bidault	56,00 €	56,60 €	45,28 €	22,64 €
Foyer de la Danse	77,00 €	77,80 €	62,24 €	31,12 €
Ensemble du Kursaal	3 771,50 €	3 806,80 €	3 045,44 €	1 522,72 €

Seuls les congrès, colloques et séminaires accueillant des participants de l'aire régionale, nationale ou internationale peuvent bénéficier des tarifs avec remise associatif ou hors associatif.

Pour bénéficier de ces remises, les organisateurs doivent utiliser au minimum deux salles durant une journée minimum. En ce sens, la salle du Grand Kursaal avec la buvette et la cuisine constituent un ensemble de deux salles.

Le tarif associatif est accordé aux associations Loi 1901 et par extension aux Syndicats, partis politiques et comités d'entreprises.

## 6. Présentation de spectacle

Une réévaluation importante des tarifs professionnels ayant été adoptée en 2009 (+ 33 %), il est proposé de ne pas augmenter ces tarifs en 2010.

Petit Kursaal						
Tarif professionnel (1)			Augm.	Tarif culturel (2)		Augm.
	2009	Proposition 2010		2009	Proposition 2010	
Forfait 4 h	Inopérant			171,00 €	172,00 €	0,58 %
Forfait 1 jour (12 h)	870,00 €	870,00 €	0 %	421,00 €	425,00 €	0,95 %
Dépassement horaire	85,50 €	85,50 €	0 %	85,50 €	86,00 €	0,58 %
Par jour supplémentaire	420,00 €	420,00 €	0 %	222,00 €	224,00 €	0,67 %
Grand Kursaal						
Tarif professionnel (1)			% Augm.	Tarif culturel (2)		% Augm.
	2009	Proposition 2010		2009	Proposition 2010	
Forfait 1 jour (16 h)	2 150,00 €	2 150,00 €	0 %	609,00 €	615,00 €	0,99 %
Dépassement horaire	103,50 €	103,50 €	0 %	85,50 €	86,00 €	0,58 %
Par jour supplém.	990,00 €	990,00 €	0 %	442,00 €	446,00 €	0,90 %

(1) Tarif professionnel : Organismes professionnels titulaires de licences d'entrepreneurs de spectacles présentant les spectacles créés par des tiers et toutes manifestations à caractère commercial.

(2) Tarif culturel : Organismes présentant des spectacles amateurs - Organismes présentant leurs propres créations et titulaires de licences d'entrepreneurs de spectacles.

## 7. Salles du Kursaal - Gratuité et participation aux frais de fonctionnement

La gratuité de location des salles du Kursaal ou le tarif minimum «Participation aux frais de fonctionnement» peuvent être accordés par le Maire ou l'Adjointe Déléguée, en fonction du projet présenté (manifestations d'intérêt général, caritatives,...) pour les manifestations suivantes :

- les manifestations organisées par les administrations d'État, les collectivités territoriales et établissements publics ainsi que par le COS de la Ville de Besançon et l'ASTB,
- les manifestations associatives dont les bénéfices sont reversés à des œuvres caritatives,
- les manifestations associatives organisées en direction de personnes en difficulté (par ex : vente d'objets d'occasion),
- les manifestations festives organisées par les associations œuvrant pour une meilleure cohésion sociale
- les associations pour leurs colloques, congrès ou séminaires contribuant fortement au rayonnement de la Ville au niveau régional, national ou à l'étranger.

Dans le cas du tarif minimum, il est proposé une participation aux frais de fonctionnement selon le barème suivant :

Tarif journalier	2009	Propositions 2010	Augm.
Grand Kursaal	133,00 €	134,00 €	0,75 %
Petit Kursaal	99,00 €	100,00 €	1,01 %
Colard	66,50 €	67,00 €	0,75 %
Proudhon	77,00 €	77,00 €	0,00 %
Ory	77,00 €	77,00 €	0,00 %
Risset	33,00 €	33,00 €	0,00 %
Thévenot	16,50 €	16,70 €	1,21 %
Pellegrin	16,50 €	16,70 €	1,21 %
Bidault	16,50 €	16,70 €	1,21 %
Foyer de la Danse	33,00 €	33,00 €	0,00 %

**Caution** : En fonction des risques de recouvrement, une caution égale au prix de location peut être demandée.

**d) Service Vie Associative - Centre 1901 - Maison de la Vie Associative (tarifs identiques à 2009)**

**A. Inscription aux stages de formation organisés par le Centre 1901**

18 € : formation de 12 h (soit 1,50 € / heure)

10 € : formation de 6 h (soit 1,66 € / heure)

6 € : formation de 3 h (soit 2,00 € / heure)

**B. Carte photocopies destinée aux associations**

Carte prépayée : 30 € débitée de la manière suivante :

- noir et blanc : 0,036 €

- couleur : 0,116 €.

**e) Conseil des Sages**

Participation financière aux repas des assemblées plénières :

Repas : 13 €

Repas + transport : 16,50 €.

**XXXII - Tarification relative aux événements ponctuels**

Pour des événements ou manifestations ponctuels de courte durée, M. le Maire est autorisé à fixer par arrêté municipal les tarifs correspondants. Il en sera rendu compte au Conseil Municipal.

**Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

**«M. Edouard SASSARD :** Je me fais rapporteur pour Michel OMOURI sur le prix du m<sup>3</sup> d'eau proposé à 0,89 €, soit une augmentation de 3,49 %.

**M. LE MAIRE :** Christophe LIME pourra vous répondre mais je crois qu'il y a dix ans que le prix de notre eau n'avait pas augmenté.

**M. Christophe LIME :** Onze ans l'assainissement, six ans l'eau.

**M. LE MAIRE :** J'ai confondu mais nous avons quand même l'eau la moins chère de France, après Clermont-Ferrand.

**M. Christophe LIME :** Et la meilleure !

**M. LE MAIRE :** Et la meilleure certainement. Pourquoi l'eau à Clermont-Ferrand est-elle un petit peu moins chère que chez nous ? La réponse est claire, il s'agit d'eau de source qui ne demande pas à être traitée. Quand on veut conduire une politique raisonnable, cela ne sert à rien de geler en permanence des taux pour faire ensuite de grandes augmentations. Là il y a une augmentation de 3 % qui permettra simplement de continuer des investissements mais vous pouvez comparer le prix de l'eau à Besançon à celui de l'eau à Montbéliard par exemple, et vous serez tout de suite convaincus que notre gestion est bonne. C'est une politique dont on a longuement débattu. 3 % cela va faire combien de centimes par famille moyenne, Christophe ?

**M. Christophe LIME :** Cela fait sur la facture d'eau et d'assainissement une augmentation de 1,2 % ou 1,3 %, ce qui est pratiquement au niveau de l'inflation aujourd'hui, cela fait trois centimes sur le m<sup>3</sup> d'eau.

**M. LE MAIRE :** Honnêtement 1,3 % au bout de la septième année, on signe pour les sept années prochaines comme cela !

**M. Christophe LIME :** Cela fait trois euros d'augmentation pour une famille.

**M. Jean ROSSELOT :** C'est très bien mais alors pourquoi jouer au yoyo, puisque vous baissez, ensuite vous remontez puis vous rebaissez.

**M. LE MAIRE :** Vous n'avez pas compris Monsieur ROSSELOT. On n'a pas joué au yoyo, le prix est stable depuis 6 ans.

**M. Jean ROSSELOT :** Mais on a baissé il y a un an ou deux ans.

**M. LE MAIRE :** Ce qui compte c'est la moyenne.

**M. Jean ROSSELOT :** Je sais encore ce qu'est une moyenne mais des dents de scie, je sais aussi ce que c'est.

**M. LE MAIRE :** Si je te notais, je ne sais pas si tu aurais une note au-dessus de la moyenne !

**M. Christophe LIME :** Monsieur ROSSELOT, on vous a expliqué que c'était les taxes qui avaient baissé grâce à nos interventions.

**M. Jean ROSSELOT :** Grâce à une loi d'Etat.

**M. Christophe LIME :** Monsieur ROSSELOT, globalement on se retrouve avec le prix de l'eau d'il y a six ans, toutes taxes comprises.

**M. LE MAIRE :** Six ans, allez Jean, pour une fois fais-moi plaisir, reconnais que c'est bien que l'eau n'augmente pas à Besançon !

**M. Jean ROSSELOT :** Je voudrais bien connaître le prix de l'eau à Dijon.

**M. LE MAIRE :** Ah il ne le dira pas ! Il y a des choses qui ne peuvent pas sortir !

**«M. PHILIPPE GONON :** Lors de la réunion de la Commission Commerce, nous n'avons pas abordé directement le problème des tarifs mais je voudrais attirer votre attention sur l'augmentation que je trouve considérable du jeton free pass qui passe de 0,50 € à 0,75 € si je lis bien le texte qui est là. J'ai eu l'occasion de discuter avec des clients lambdas dans des magasins lambdas de la ville où je fais mes achats. C'est une mesure qui était particulièrement appréciée par les clients. Il me semblait également qu'elle était particulièrement appréciée par les commerçants et les différentes unions des commerçants qui ont joué le jeu apparemment et qui ont, je pense, fait aujourd'hui de cette opération -c'est vrai qu'elle a eu un petit peu de mal à démarrer- une opération réussie qui donne satisfaction aussi bien aux commerçants qu'aux clients. Faut-il l'augmenter aussi fortement, c'est-à-dire de près de 50 % en une seule fois alors que c'est une opération qui peut-être ne grève pas le budget de la Ville de façon démentielle et qui a donné satisfaction a priori à toutes les parties ?

**M. LE MAIRE :** Par rapport au free pass, et je vais passer la parole à Nicole WEINMAN, les opinions sont très partagées quand même. C'est une bonne opération en principe. Sur son application je reçois par mails beaucoup de critiques.

**Mme Nicole WEINMAN :** Si vous rencontrez comme je le pense et comme nous en tout cas régulièrement des gens qui utilisent le free pass, la plupart sont membres de l'Union des Commerçants, vous devez savoir que cette base de travail a été arrêtée avec eux. C'est effectivement parce que le free pass donne une grande satisfaction qu'on s'est arrêté à ce prix qui semblait refléter aussi bien l'engagement de la Ville qui était très fort depuis le début d'accompagner l'attractivité du centre-ville que la responsabilité, la démarche de chacun, qu'ils soient Chambre de Commerce ou commerçants eux-mêmes. Je confirme que les free pass se donnent de plus en plus souvent même si, le Maire a raison, on a encore régulièrement des gens qui se plaignent de leurs commerçants qui ne le distribuent pas.

**M. LE MAIRE :** Monsieur ROSSELOT je vais répondre à votre question sur l'eau. A Dijon pour une facture d'eau de 120 m<sup>3</sup>/famille, c'est 426,75 €, Besançon c'est 290,49 €, à Dijon ça coûte 47 % de plus, la démonstration est éloquente, chiffres qui me sont transmis par le Service des Eaux. Cela s'appelle l'arroseur arrosé, ce qui en parlant d'eau est normal. Tu pensais que c'était moins cher à Dijon ? Mon cher Jean, je vais te répondre, c'est mon Adjoint qui vient d'avoir l'information tout de suite parce qu'on est un peu équipé quand même. Tu pensais que ça allait être plus cher à Besançon qu'à Dijon ! et ça s'appelle l'arroseur arrosé, mais ce n'est pas grave, c'est sympathique. Vous êtes sûrs de vos renseignements quand même parce que si ce n'est pas cela il va me le ressortir la prochaine fois !

**M. Benoît CYPRIANI :** Je voulais intervenir à propos du tarif des emplacements pour antennes téléphoniques, tout d'abord pour saluer le mouvement des habitants du quartier Battant qui se sont trouvés face à un projet d'installation de trois antennes d'une même société, l'argument d'installation de ces antennes étant la présence de zones d'ombre, donc de zones où on recevait mal les appels. Ils ne se sont pas contentés de dire non, d'avoir la réaction NIMBY (Not in my back yard) en disant pas chez nous, mettez-les ailleurs. Ils ont fait une pétition qui a recueilli 700 signatures plus une enquête pour voir quelle était la qualité de la réception et vérifier si les allégations de l'opérateur étaient exactes. Il n'y a eu aucune réponse indiquant que la réception était mauvaise, donc ils ont démontré la vacuité du dossier. Conséquences : le Maire a demandé à l'opérateur de retirer son dossier, ce qu'il a fait. Je crois qu'il faut en tirer un enseignement de notre part, c'est qu'il faudrait être plus exigeant sur les demandes d'installation de la part des opérateurs et vérifier la nécessité du projet d'une façon ou d'une autre, là je ne sais pas, mais peut-être par une enquête auprès de la population à chaque fois.

Deuxièmement je voulais rappeler qu'il y avait eu un appel à candidatures de la part du Ministère pour tester la réduction de la puissance des antennes. Plusieurs villes pouvaient être choisies. Besançon n'a pas souhaité être candidate et je trouve que c'est un peu dommage parce qu'on aurait pu démontrer qu'on était à la pointe aussi sur l'expérimental comme on l'avait été avec Jean-François VIEL. Et troisièmement je demanderai la disjonction de ce rapport afin de pouvoir voter isolément sur le tarif de la location des toits du patrimoine municipal pour ces emplacements d'antennes, de telle façon que nous puissions voter contre.

**M. LE MAIRE :** Je pensais, mon cher Benoît, qu'en plus de l'action citoyenne des habitants vous alliez vous féliciter de l'action du Maire qui avait exigé par un courrier très ferme à l'opérateur de les démonter.

**M. Benoît CYPRIANI :** Oui mais ça a un peu tardé, il a fallu quand même l'action des habitants.

**M. LE MAIRE :** Vous connaissez très très bien notre position commune d'ailleurs et ce qu'on a fait ensemble là-dessus. Je crois que les opérateurs aussi le savent. Je ne suis pas comme toi en permanence en train de regarder les antennes qu'on installe sur les toits mais lorsque nous avons été alertés là-dessus, j'ai demandé à mes services et à mon Cabinet d'intervenir et je suis intervenu très énergiquement, ce qui a réjoui les habitants puisqu'on les a démontées. Par rapport à l'appel à projets, je te dis honnêtement, je ne sais pas. On aurait pu peut-être le faire mais il y a certainement de bonnes raisons si nous ne l'avons pas fait, je demanderai à Didier SIKKINK pourquoi nous ne l'avons pas fait. Pour dissocier les tarifs des antennes, je suis d'accord. Donc pour le tarif sans le point concernant les tarifs de location pour les emplacements sur les pylônes et pour les antennes de téléphonie sur le territoire communal, quels sont ceux qui s'opposent ? Pas d'opposition, 10 abstentions du Groupe UMP et Apparentés et du MODEM ; maintenant sur le rapport 9 avec les antennes, je pense qu'il y a les mêmes plus les Verts qui votent contre, soit 9 contre et 10 abstentions».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal :

- à l'unanimité des suffrages exprimés [8 abstentions du Groupe UMP et Apparentés : M. ROSSELOT (2), M. BONNET (2), Mme GELIN (2), M. SASSARD (2) et 2 abstentions du MODEM : M. GONON, Mme FAIVRE-PETITJEAN], le Conseil Municipal a adopté les tarifs proposés sans le point concernant les antennes de téléphonie mobile

- à la majorité des suffrages exprimés [9 contre du Groupe des Verts (Mme PRESSE, Mme TISSIER, M. CYPRIANI, Mme THIEBAUT, M. ALAUZET, Mme MOUNTASSIR, Mme HINCELIN, M. DEVESA, M. GUILLEMET), 8 abstentions du groupe UMP et Apparentés (M. ROSSELOT (2), M. BONNET (2), Mme GELIN (2), M. SASSARD (2)) et 2 abstentions du groupe MODEM (M. GONON, Mme FAIVRE-PETITJEAN)], le Conseil Municipal a décidé d'adopter l'ensemble des tarifs proposés.

*Récépissé préfectoral du 23 décembre 2009.*